

Évaluation des  
qualifications  
des personnes  
réfugiées

**PRATIQUES  
EXEMPLAIRES  
ET LIGNES  
DIRECTRICES**

**Rapport final**



**Canada**

Centre d'information canadien  
sur les diplômes internationaux



**cmec**



Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI)  
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]  
95, avenue St. Clair Ouest, bureau 1106  
Toronto (Ontario) M4V 1N6 Canada

Téléphone : (+1) 416 962-9725  
Télécopieur : (+1) 416 962-2800  
<http://CICDI.ca>

*This document is also available in English.*

© 2017 Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

# CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA)

Fondé en 1967 par les ministres de l'Éducation, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] est un organisme intergouvernemental. Il leur permet d'assumer leur leadership en éducation aux échelons pancanadien et international et aide les provinces et les territoires à exercer leur compétence exclusive en éducation. L'ensemble des 13 provinces et territoires en sont membres.

## CENTRE D'INFORMATION CANADIEN SUR LES DIPLÔMES INTERNATIONAUX

Le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) est une unité du secteur International du CMEC. Il a été créé en 1990 pour offrir aux individus, aux organisations et aux gouvernements de l'information sur le processus de reconnaissance des diplômes d'études à des fins d'emploi ou d'études, au Canada ou ailleurs, et pour remplir les engagements pris par le Canada aux termes des conventions de reconnaissance de l'UNESCO. L'évaluation des diplômes d'études relevant en grande partie des établissements d'enseignement, des organismes de réglementation professionnelle et des services d'évaluation de diplômes d'études, le CICDI fournit également des outils et des ressources aux évaluatrices et évaluateurs de ces organisations sur son portail à <http://Evalueur.cicdi.ca>. Le présent rapport fait fond sur la longue histoire du CICDI en matière de soutien au renforcement de la capacité de ce secteur et de l'élaboration de pratiques exemplaires et lignes directrices, comme le *Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux (CAQ)*.

## REMERCIEMENTS

Le CICDI remercie l'ensemble des personnes participantes, des conférencières et conférenciers et des animatrices et animateurs qui ont pris part à l'atelier de novembre 2016<sup>1</sup>; il remercie également les membres du Comité du CICDI, qui représentent les ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation au Canada, ainsi que les membres du comité consultatif créé pour l'atelier, qui ont fait part de leurs points de vue et de leurs conseils.

- M. André Gariépy, commissaire à l'admission aux professions, Office des professions du Québec
- M<sup>me</sup> Kam Holland, Association des registraires des universités et collèges du Canada (ARUCC) et Collège Georgian
- M<sup>me</sup> Jan Sheppard Kutcher, ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire de la Nouvelle-Écosse
- M<sup>me</sup> Marina Malgina, *Norwegian Agency for Quality Assurance in Education – NOKUT* (agence norvégienne de l'assurance de la qualité en éducation), ENIC-NARIC, Norvège
- M<sup>me</sup> Iona Mitchell, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO)
- M. Tim Owen, World Education Services (WES), Canada

Cette initiative a été financée par le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers du gouvernement du Canada.

# TABLE DES MATIÈRES



<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>4</b>
<b>INFORMATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>5</b>
Aperçu de l'évaluation des diplômes d'études au Canada.....	5
Cadre juridique pour l'évaluation des qualifications des personnes réfugiées au Canada.....	8
Obstacles auxquels sont confrontées les personnes réfugiées.....	12
Divers niveaux de risque pour les organisations qui évaluent les qualifications des personnes éfugieés.....	13
<b>SOMMAIRE DE L'ATELIER.....</b>	<b>15</b>
Atelier – Évaluation des qualifications des personnes réfugiées.....	15
Jour un.....	15
Jour deux.....	19
<b>PRATIQUES EXEMPLAIRES ET LIGNES DIRECTRICES.....</b>	<b>23</b>
Différentes approches.....	23
Pratiques exemplaires et lignes directrices recommandées.....	25
<b>NOTES EN FIN DE TEXTE.....</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXE I – ORDRE DU JOUR ET LISTE DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS</b>	
<b>ANNEXE II – FEUILLE DE TRAVAIL PRATIQUE</b>	



# SOMMAIRE

À l'automne 2015, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à accueillir et à réinstaller 25 000 réfugiés et réfugiés syriens dans les collectivités aux quatre coins du Canada<sup>2</sup>. Le Centre d'information canadien sur les diplômés internationaux (CICDI) et d'autres organisations au Canada avaient alors commencé à discuter des ramifications possibles de cet engagement une fois que ces nouveaux arrivants et arrivantes allaient être installés et chercheraient à faire reconnaître leurs études déjà suivies pour travailler ou poursuivre leurs études au Canada. De quelle façon le vaste éventail des organisations distinctes responsables de l'évaluation et de la reconnaissance des diplômes d'études et des qualifications professionnelles allaient-elles aider les personnes réfugiées? Cette question est particulièrement déterminante, puisque les personnes réfugiées ou assimilées aux réfugiés n'ont pas toujours accès aux documents habituellement exigés dans le cadre de la procédure d'évaluation.

Le présent rapport donne un aperçu de l'évaluation des diplômes d'études et des qualifications au Canada. Il précise quelles organisations sont responsables de l'évaluation et de la reconnaissance de ces documents, mais il dresse également l'inventaire des outils et des ressources toujours plus nombreux mis au point pour appuyer les procédures d'évaluation. Il présente le cadre juridique de l'évaluation des qualifications des personnes réfugiées au Canada ainsi que certains des obstacles auxquels elles sont confrontées. Il explique également le contexte qui entoure les divers niveaux de risque pour les organisations.

L'atelier de deux jours sur l'« Évaluation des qualifications des personnes réfugiées », tenu par le CICDI les 24 et 25 novembre 2016 à Mississauga, Ontario, y est résumé. Cet atelier a réuni 93 personnes de divers secteurs clés : membres de l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED); organismes de réglementation professionnelle et autorités de la formation en apprentissage; établissements d'enseignement postsecondaire; ministères et organismes gouvernementaux; et conférencières et conférenciers invités en provenance du Canada et de l'Europe. L'atelier a été conçu pour aider les personnes réfugiées à intégrer le marché du travail et à poursuivre leurs études, et ce, en accroissant les connaissances du milieu pancanadien de l'évaluation au sujet d'autres façons d'évaluer et de reconnaître les diplômes d'études des personnes réfugiées et assimilées aux réfugiés.

Les échanges lors de cet atelier ainsi que des consultations supplémentaires au sein des secteurs clés ont mené au recensement et à l'élaboration de pratiques exemplaires et de lignes directrices dont peuvent se servir les organisations afin de mettre en place une procédure de rechange pour l'évaluation des qualifications lorsque l'accès à des documents vérifiables n'est pas possible.

- **Cinq approches**, à utiliser selon la situation et le type d'organisation, ont été recensées : profil de pays avec attestation de comparabilité; document d'information sur les acquis; certains documents; certains documents vérifiables; et test de compétences.
- **Treize pratiques exemplaires et lignes directrices** conformes à la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance (CLR) et aux pratiques exemplaires internationales ont ensuite été proposées. Elles ont trait : à la gouvernance; à la sensibilisation; à l'admissibilité; aux exigences minimales en matière de documents; aux exigences en matière de traduction; au recours à des documents d'information sur les acquis et à des déclarations sous serment; à l'utilisation d'évaluations des compétences; au recours à l'évaluation et à la reconnaissance des acquis (ERA); à l'échange de documents; aux communications avec les établissements; à la transparence et aux communications publiques; à la transparence du rapport d'évaluation; ainsi qu'aux frais.
- De plus, une **feuille de travail pratique** a été mise au point pour aider les organisations qui songent à élaborer de nouvelles politiques ou à améliorer celles déjà en place. Elle accompagne les 13 pratiques exemplaires et lignes directrices recommandées.



## APERÇU DE L'ÉVALUATION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES AU CANADA

Le Canada étant parmi les pays qui comptent la plus forte proportion de citoyennes et citoyens nés à l'extérieur de leurs frontières, son identité aussi bien que sa prospérité sont tributaires de l'accueil des nouveaux arrivants et arrivantes. Les Premières Nations et les populations inuite et métisse, la dualité linguistique et la diversité des immigrantes et immigrants venus des quatre coins du monde font partie de l'identité de cette mosaïque culturelle qu'est le Canada. Un des principaux défis de cette identité, surtout depuis deux décennies, est la reconnaissance des qualifications obtenues à l'extérieur du Canada.

### QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UN DIPLÔME D'ÉTUDES ET UNE QUALIFICATION?

Un **diplôme d'études** est un document fourni pour prouver qu'une personne a réussi un programme d'études reconnu offert par un établissement d'enseignement. Les grades, les diplômes et les certificats sont des exemples de diplômes d'études.

Le terme **qualification** est plus large et englobe les diplômes d'études ainsi que d'autres documents exigés pour l'admission à un programme d'études postsecondaires ou à une profession réglementée (par exemple, attestation du statut professionnel en règle, résultats d'un test linguistique ou diplôme d'études).

Bien que le mandat du CICDI soit axé sur l'évaluation et la reconnaissance des diplômes d'études, le terme plus général qualifications est parfois utilisé, compte tenu du fait que de nombreuses organisations et politiques gouvernementales mettent l'accent sur les qualifications et que certaines pratiques exemplaires en évaluation et en reconnaissance des diplômes d'études peuvent également être appliquées à un éventail plus large de qualifications.

Le fait est bien documenté que l'avantage salarial dont les immigrantes et immigrants titulaires d'un diplôme universitaire bénéficient à leur arrivée a diminué de façon marquée depuis le début des années 1980 et a presque disparu dans les années 2000<sup>3</sup>. Cette érosion est de plus étayée par un document de recherche sur le « taux d'appariement » – soit le pourcentage de professionnelles et professionnels dont le domaine de travail correspond à leurs diplômes d'études. Une étude de Statistique Canada, menée à la lumière des données du recensement de 2006, a révélé que 24 p. 100 des immigrantes et immigrants ayant étudié ailleurs qu'au Canada exerçaient la profession réglementée pour laquelle ils avaient reçu une formation, par rapport à 62 p. 100 des personnes nées au Canada<sup>4</sup>. Cet écart peut être attribué à un éventail de facteurs (par exemple, différences dans la portée de l'expérience pratique et de la formation et dans les niveaux de compétences). Néanmoins, ce type de recherche vient appuyer les éléments de preuve souvent anecdotiques selon lesquels un trop grand nombre de professionnelles et professionnels hautement qualifiés occupent des emplois peu spécialisés et mal rémunérés.

Le souci de reconnaître les diplômes d'études obtenus à l'extérieur du Canada n'est pas nouveau. Les années 1970 et 1980 ont vu l'introduction de conventions régionales de l'UNESCO sur la reconnaissance des qualifications, conçues pour faciliter la mobilité étudiante et la reconnaissance des diplômes d'études. Depuis deux décennies, le nombre d'étudiantes et étudiants internationaux titulaires d'un permis d'études valide a plus que triplé au Canada, passant de 125 524 en



# INFORMATION GÉNÉRALE (suite)

1995 à 474 871 en 2014, dont la majorité doivent faire évaluer leurs diplômes d'études obtenus à l'extérieur du Canada pour être admissibles<sup>5</sup>. En outre, les nouveaux arrivants et arrivantes doivent souvent faire reconnaître leurs qualifications pour travailler dans leur domaine d'études. Dans un rapport de 2001, le Conference Board du Canada a sondé 12 000 foyers dans un effort pour quantifier les avantages économiques de la reconnaissance de l'apprentissage jusque-là non reconnu. Parmi les 487 personnes qui ont répondu que leur apprentissage n'était pas reconnu, 63 p. 100 ont indiqué que la non-reconnaissance d'un diplôme étranger les empêchait d'augmenter leur revenu, d'accéder au marché du travail ou de poursuivre leurs études<sup>6</sup>.

Depuis une décennie, la reconnaissance des qualifications suscite de plus en plus d'intérêt. À titre d'exemple, dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*, qu'il a publié en 2009, le Forum des ministres du marché du travail cible certaines professions et souligne l'importance de l'équité, de la rapidité, de la transparence et de la cohérence des procédures de reconnaissance des qualifications<sup>7</sup>. Quatre gouvernements provinciaux ont nommé des commissaires à l'équité, mandatés pour assurer une plus grande équité dans l'évaluation et la reconnaissance des qualifications obtenues à l'extérieur du Canada qui sont nécessaires à l'exercice de professions réglementées<sup>8</sup>. En 2011, la Commission d'apprentissage et de reconnaissance professionnelle de la Saskatchewan a publié un examen de l'évaluation et de la reconnaissance – par des organismes de réglementation des métiers et de l'apprentissage de partout au Canada – des titres, des diplômes et de l'expérience professionnelle obtenus à l'extérieur du Canada<sup>9</sup>. Ce rapport a éclairé le travail pancanadien subséquent visant à améliorer la cohérence de l'évaluation et de la reconnaissance des qualifications professionnelles des gens de métier et à faciliter l'intégration dans les métiers des immigrantes et immigrants formés ailleurs qu'au Canada.

Enfin, les agences et les organisations qui fournissent des services aux immigrantes et immigrants ont trouvé des solutions originales, tel le modèle des groupes de travail multilatéraux mis au point par l'*Immigrant Services Association of Nova Scotia* – ISANS (association des services aux immigrantes et immigrants de la Nouvelle-Écosse) pour favoriser l'embauche de personnes immigrantes dans les professions réglementées. Ces groupes de travail propres à une profession – dont les membres représentent les organismes de réglementation, les associations professionnelles, les établissements d'enseignement, les employeurs, les syndicats, les conseils sectoriels, le gouvernement, les professionnelles et professionnels formés à l'extérieur du Canada et le personnel de l'ISANS – se réunissent fréquemment pour réduire les barrières à l'agrément.

**Au Canada, l'évaluation des diplômes d'études est décentralisée, avec six services d'évaluation des diplômes d'études, plus de 500 organismes de réglementation professionnelle et quelque 300 établissements d'enseignement postsecondaire reconnus. De plus, les employeurs,**

## QU'EST-CE QUE L'ÉVALUATION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES INTERNATIONAUX?

**L'évaluation des diplômes d'études internationaux** est la procédure par laquelle les diplômes d'études d'un pays sont comparés à ceux d'un autre pays. Au Canada, ce processus comprend habituellement deux étapes : l'authentification du diplôme étranger et la comparaison avec des diplômes similaires délivrés dans une province ou un territoire en particulier. Les évaluations des diplômes d'études sont le plus souvent effectuées à des fins d'embauche, de délivrance d'un permis d'exercice d'une profession réglementée et d'admission dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

**les collèges privés d'enseignement professionnel et les organismes de réglementation des métiers et de l'apprentissage peuvent également effectuer leurs propres évaluations.**

Parce que l'évaluation et la reconnaissance des diplômes relèvent d'un large éventail d'organisations, le CICDI a mis l'accent sur l'élaboration de normes, de ressources et d'outils aptes à favoriser la cohérence et la capacité de l'évaluation des diplômes d'études. En 2012, il a publié une version remaniée du *Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux*<sup>10</sup>, qui propose des principes fondamentaux et des normes afin d'appuyer la reconnaissance équitable des diplômes. Tous les membres de l'Alliance canadienne des services d'évaluation des diplômes (ACSED) ont adopté ce cadre, qui a reçu l'aval du Comité exécutif de l'Association des registraires des universités et collèges du Canada. Un guide étape par étape complémentaire sur la façon d'évaluer un diplôme d'études délivré à l'extérieur du Canada a été publié en ligne en 2017. La communauté pancanadienne des évaluateurs et évaluatrices de diplômes d'études a accès à ce guide, ainsi qu'à d'autres ressources et outils de travail, sur le portail Web du CICDI conçu à leur intention à <http://Evalueur.CICDI.ca>.

D'autres outils et ressources pratiques ont été mis au point au Canada et dans d'autres pays. Les documents suivants offrent des balises pour l'évaluation et la reconnaissance des diplômes d'études :

- les textes subsidiaires de la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance<sup>11</sup>;
- le *European Area Recognition Manual* (guide de reconnaissance des qualifications dans la région européenne)<sup>12</sup>;
- le *European Recognition Manual for Higher Education Institutions* (guide européen de reconnaissance pour les établissements d'enseignement supérieur)<sup>13</sup>;
- le guide de World Education Services (WES) intitulé *Best Practices: Strategies and Processes to Obtain Authentic International Educational Credentials* (pratiques exemplaires : stratégies et procédures pour l'obtention de diplômes d'études internationaux authentiques)<sup>14</sup>.

En 2015, l'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis a publié *L'assurance qualité en Reconnaissance des acquis et compétences (RAC) au Canada : Le manuel*<sup>15</sup>. Ce manuel propose des procédures de rechange pour une évaluation et une reconnaissance de qualité contrôlée, accompagnées d'une gamme d'outils d'évaluation (telles la collecte

## QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS INTERNATIONALES?

La **reconnaissance des qualifications internationales** est la procédure par laquelle une organisation – généralement un établissement d'enseignement postsecondaire, un organisme de réglementation professionnelle ou un employeur – reconnaît que les diplômes d'études d'une personne ainsi que les autres documents exigés répondent aux critères d'admission, de délivrance du permis d'exercer une profession ou d'embauche.

Lorsqu'un membre de l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED) produit un rapport d'évaluation d'un diplôme d'études, l'opinion qui y est exprimée par des spécialistes est non contraignante. Les établissements d'enseignement postsecondaire, les organismes de réglementation professionnelle et les employeurs peuvent choisir de mener leur propre évaluation ou de recourir à un rapport d'évaluation pour éclairer leur décision quant à la reconnaissance.



de renseignements et l'élaboration de portfolios), qui sont particulièrement utiles lorsque les approches conventionnelles pour l'évaluation et la reconnaissance des qualifications ne peuvent être appliquées.

Bien que le Canada et la communauté internationale aient réalisé d'importants progrès dans la reconnaissance des qualifications obtenues dans un autre pays, il reste encore du travail. Puisque le Canada accueille annuellement beaucoup plus de personnes réfugiées, il est essentiel que l'ensemble des évaluatrices et évaluateurs du pays agissent de concert pour trouver le meilleur moyen de relever les défis nouveaux et distincts que pose la reconnaissance des qualifications des réfugiées et réfugiés.

## CADRE JURIDIQUE POUR L'ÉVALUATION DES QUALIFICATIONS DES PERSONNES RÉFUGIÉES AU CANADA<sup>16</sup>

Entre novembre 2015 et janvier 2017, le Canada a accueilli plus de 40 000 réfugiées et réfugiés syriens (sans compter ceux d'autres pays)<sup>18</sup>. Au Québec, le gouvernement a dépassé son objectif d'accepter 7300 réfugiées et réfugiés syriens avant la fin de 2016<sup>19</sup>. Aux fins de comparaison, au cours de l'année 2014 exclusivement, le Canada n'a accueilli qu'un peu plus de 23 000 réfugiées et réfugiés de partout dans le monde, y compris les près de 8000 demandeuses et demandeurs d'asile déjà au Canada<sup>20</sup>. Bien que les efforts initiaux aient surtout porté sur la sélection, le transport et les besoins immédiats en matière d'établissement, tels le logement et l'éducation des enfants, **un élément important pour de nombreuses personnes réfugiées est la reconnaissance de leurs qualifications, qui leur permettra de trouver un emploi, de poursuivre leurs études et de s'adapter à leur nouvelle vie au Canada.** De nombreuses organisations canadiennes ne se sont pas encore dotées de pratiques et de politiques claires pour l'évaluation et la reconnaissance des acquis des réfugiées et réfugiés. Cette lacune observée au Canada est encore plus prononcée en Europe, où près d'un million de personnes réfugiées ont demandé l'asile dans les pays de l'Union européenne en 2015, dont la majorité en provenance de la Syrie<sup>21</sup>.

### QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LES RÉFUGIÉES ET RÉFUGIÉS, LES RÉFUGIÉES ET RÉFUGIÉS AU SENS DE LA CONVENTION ET LES DEMANDEUSES ET DEMANDEURS D'ASILE<sup>17</sup>?

**Une réfugiée ou un réfugié** est « une personne qui a dû fuir la persécution et qui se trouve à l'extérieur de son pays d'origine ».

**Une réfugiée ou un réfugié au sens de la Convention** est « une personne dont la situation correspond à la définition qui se trouve dans la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés ».

**Une demandeuse ou un demandeur d'asile** est « une personne qui a fui son pays et demande la protection dans un autre pays. On ne peut savoir si le demandeur est un réfugié tant qu'une décision n'a pas été prise dans son cas ».

Bien que l'atelier du CICDI ait porté sur la reconnaissance des qualifications des personnes réfugiées et assimilées aux réfugiés, il importe de souligner :

- que certaines personnes réfugiées n'ont pas accès à des documents vérifiables;
- que les personnes qui ne sont pas réfugiées peuvent elles aussi ne pas avoir accès à des documents vérifiables.

## **réfugiées et assimilées aux réfugiés doivent avoir accès à des solutions de rechange pour l'évaluation de leurs qualifications.**

Le cadre juridique touchant des pratiques de rechange souples est contenu dans la Convention de 1951 des Nations Unies relative au statut des réfugiés et les conventions régionales révisées de l'UNESCO sur la reconnaissance des qualifications.

La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le protocole de 1967, auxquels le Canada a adhéré le 4 juin 1969, comportent plusieurs dispositions jetant les bases juridiques de la reconnaissance des qualifications des personnes réfugiées<sup>22</sup>.

- L'**article 19** prévoit que les personnes réfugiées qui sont titulaires d'un diplôme reconnu par les autorités compétentes et qui désirent exercer une « profession libérale »<sup>23</sup> devraient se voir accorder « un traitement aussi favorable que possible et [...] non moins favorable que celui accordé » aux autres immigrantes et immigrants<sup>24</sup>.
- L'**article 22** sur l'éducation publique stipule lui aussi que les personnes réfugiées doivent encore une fois recevoir le même traitement que celui accordé aux autres immigrantes et immigrants « en ce qui concerne l'accès aux études [et] la reconnaissance de certificats d'études, de diplômes et de titres universitaires délivrés à l'étranger »<sup>25</sup>.
- Les **articles 19 et 22** précisent tous deux que les personnes réfugiées doivent recevoir un traitement non moins défavorable que celui accordé, « dans les mêmes circonstances », aux immigrantes et immigrants en général, une expression que l'**article 6** définit comme voulant dire que les réfugiées et réfugiés doivent remplir les mêmes conditions que les autres groupes, « à l'exception des conditions qui, en raison de leur nature, ne peuvent être remplies par un réfugié ».
- L'**article 25** prévoit des dispositions dans les cas où les personnes réfugiées n'ont pas le concours des autorités du pays qu'elles ont fui. Il exige que :



Lorsque l'exercice d'un droit par un réfugié nécessiterait normalement le concours d'autorités étrangères auxquelles il ne peut recourir, les États Contractants [...] veilleront à ce que ce concours lui soit fourni soit par leurs propres autorités, soit par une autorité internationale. La ou les autorités visées [...] délivreront [...], aux réfugiés, les documents ou certificats qui normalement seraient délivrés à un étranger par ses autorités nationales ou par leur intermédiaire. Les documents ou certificats ainsi délivrés remplaceront les actes officiels [...] et feront foi jusqu'à preuve du contraire<sup>26</sup>.



**Pris ensemble, ces articles de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés peuvent être interprétés comme signifiant que des solutions de rechange doivent être trouvées pour les personnes réfugiées qui, du fait qu'elles sont réfugiées, n'ont pas accès à des documents vérifiables.**



# INFORMATION GÉNÉRALE (suite)

Outre les obligations juridiques du Canada aux termes de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, les conventions révisées de l'UNESCO contiennent également des dispositions pour les personnes réfugiées. Conformément à la recommandation des gouvernements provinciaux et territoriaux, le Canada a signé en 1997 la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance (CLR), en vue de sa ratification.

L'article VII de la CLR stipule :



**Chaque Partie prend toutes les mesures possibles et raisonnables dans le cadre de son système éducatif, en conformité avec ses dispositions constitutionnelles, légales et administratives, pour élaborer des procédures appropriées permettant d'évaluer équitablement et efficacement si les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes assimilées aux réfugiés remplissent les conditions requises pour l'accès à l'enseignement supérieur, la poursuite de programmes d'enseignement supérieur complémentaires ou l'exercice d'une activité professionnelle et ce même lorsque les qualifications obtenues dans l'une des Parties ne peuvent être prouvées par des documents les attestant<sup>27</sup>.**



## QU'EST-CE QUE LA CONVENTION DE LISBONNE SUR LA RECONNAISSANCE?

La Convention de Lisbonne sur la reconnaissance vise à faciliter la mobilité internationale entrante et sortante de la population étudiante, des universitaires et des professionnelles et professionnels détenant des diplômes d'études et des qualifications, notamment :

La convention prévoit que :

- les demandes de reconnaissance doivent être évaluées de façon équitable et dans un délai raisonnable;
- la reconnaissance devrait être accordée à moins qu'une différence substantielle puisse être démontrée;
- par l'entremise de leurs centres nationaux d'information (qui forment le Réseau européen de centres d'information [ENIC]), les autorités compétentes devraient diffuser de l'information sur leurs systèmes d'éducation respectifs, notamment :
  - o les pratiques en matière d'assurance de la qualité;
  - o la liste des établissements d'enseignement;
  - o les programmes d'études;
  - o les diplômes d'études et les qualifications.

Le CICDI est le centre pancanadien d'information et collabore avec les États signataires par l'entremise des réseaux ENIC-NARIC.

De même, le CAQ, publié en 2012 par le CICDI, stipule, dans la **recommandation 23**, que dans « certains cas exceptionnels, comme celui des réfugiées et réfugiés et des personnes qui ont de bonnes raisons de ne pas pouvoir fournir les pièces justificatives requises, on pourrait accepter à leur place des déclarations faites sous serment devant l'autorité compétente »<sup>28</sup>.

Le Comité de la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualification (CCLR) admet que seul un petit nombre d'États adhérents ont pleinement mis en œuvre les dispositions de l'article VII<sup>29</sup>, et bien que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, la CLR de 1997 et le CAQ de 2012 favorisent l'évaluation des qualifications des personnes réfugiées, jusqu'à tout récemment, les directives étaient limitées sur la façon dont une organisation pouvait élaborer des politiques pour relever certains des défis auxquels font face les personnes réfugiées désireuses d'intégrer le marché du travail ou de poursuivre leurs études. Pour aider à combler cette lacune, le CCLR travaille sur la rédaction d'un texte subsidiaire sur cette question, lequel devrait pouvoir être soumis à l'adoption des membres du CCLR à leur huitième réunion, à l'automne 2017. L'UNESCO, le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et certains membres du Réseau européen de centres d'information (ENIC) et des Centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique (NARIC) ont tenu ou planifient des événements pour accroître la capacité et consolider les politiques et les pratiques liées à la reconnaissance des qualifications des personnes réfugiées, tel l'atelier de 2016 du CICDI sur l'« Évaluation des qualifications des personnes réfugiées ».

Au Canada, certains établissements d'enseignement, organismes de réglementation et services d'évaluation se sont dotés de politiques. À titre d'exemple, depuis 1978, l'Entraide universitaire mondiale du Canada travaille avec les universités et les collèges de l'ensemble du pays pour accueillir les réfugiées et réfugiés dans leurs programmes.

Depuis 2002, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario offre une procédure de documentation de rechange aux réfugiées et réfugiés et aux autres personnes qui ne peuvent obtenir les documents officiels envoyés directement par les établissements ayant délivré le diplôme. En 2016, l'*Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia* (association des ingénieures et ingénieurs et des géoscientifiques de la Colombie-Britannique) s'est dotée d'une politique pour guider l'évaluation des qualifications des personnes réfugiées. En février 2016, Ingénieurs Canada a publié son énoncé de politique sur les réfugiées et réfugiés au sens de la Convention<sup>30</sup>. En mai 2016, World Education Services a publié un excellent rapport de recherche, *Recognizing Refugee Qualifications: Practical Tips for Credential Assessment* (reconnaissance des qualifications des personnes réfugiées : conseils pratiques pour l'évaluation des diplômes), et a depuis mené son propre projet pilote axé sur les réfugiées et réfugiés syriens<sup>31</sup>.

Toutes ces initiatives sont excellentes, mais il s'agit plutôt d'exceptions que de pratiques courantes. Malgré les progrès réalisés, la situation actuelle au Canada diffère malheureusement peu de celle décrite en 1999 : « les réfugiés [...] ne savent souvent pas à quoi s'attendre en terme de reconnaissance dans notre pays. [Nos] systèmes de reconnaissance des qualifications sont loin d'être clairs<sup>32</sup>. »



## OBSTACLES AUXQUELS SONT CONFRONTÉES LES PERSONNES RÉFUGIÉES

Plusieurs personnalités canadiennes bien connues ont souligné l'importance de la reconnaissance, notamment pour les réfugiées et réfugiés. Lors du symposium Réimaginer le refuge : Vers des communautés équitables et durables, tenu en 2016 par l'Université York, M<sup>me</sup> Adrienne Clarkson, ancienne gouverneure générale du Canada, a dit qu'une meilleure reconnaissance des titres de compétences était l'une de deux solutions possibles pour améliorer l'établissement des personnes réfugiées<sup>33</sup>. En outre, la reconnaissance était à l'ordre du jour du forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables de l'immigration, tenu en octobre 2016<sup>34</sup>.

De nombreux écrits existent sur les obstacles auxquels sont confrontées les personnes réfugiées au Canada et dans d'autres pays. Lors du Séminaire sur la reconnaissance des qualifications des réfugiés, tenu en 1999 par le Conseil de l'Europe, le Conseil pour les réfugiés du Danemark a cerné les obstacles à la reconnaissance des diplômes des personnes réfugiées, notamment le manque de renseignements et de clarté quant aux procédures, le manque de procédures dans le cas où les documents sont insuffisants ainsi que le manque de soutien financier et de mécanismes de transition<sup>35</sup>. Une ressource récemment publiée par Ingénieurs Canada énumère plusieurs défis auxquels sont confrontés les réfugiées et réfugiés au sens de la Convention, non seulement en ce qui touche les documents, mais également en raison du traumatisme qu'ils ont peut-être vécu, des barrières linguistiques ou de l'impossibilité de vérifier officiellement leur expérience professionnelle, entre autres obstacles. Au sujet des organismes de réglementation professionnelle qui exigent une preuve de bonne moralité attestée par la vérification des antécédents judiciaires, Ingénieurs Canada signale qu'« il se peut que des réfugiés au sens de la Convention aient effectivement des antécédents judiciaires. En l'espèce, il peut notamment s'agir de condamnations liées à leur statut de demandeur d'asile ou d'infractions n'ayant pas d'équivalent au Canada (par exemple, au motif de dissensions politiques ou de relations homosexuelles), ou encore de condamnations factices imposées par un régime corrompu ou fondées sur des éléments de preuve viciés, notamment des aveux obtenus sous la torture<sup>36</sup>. »

Quatre défis distincts mais interdépendants sont évidents lors de l'évaluation des qualifications des personnes réfugiées :

- des études incomplètes ou interrompues;
- des documents manquants ou partiels;
- l'impossibilité de vérifier les documents auprès des établissements qui les ont délivrés;
- les répercussions de la guerre et des catastrophes sur l'assurance de la qualité et l'agrément.

Premièrement, compte tenu de la moyenne d'âge des réfugiées et réfugiés syriens actuels et du long chemin qu'ils ont vraisemblablement parcouru, grand nombre d'entre eux n'ont pas terminé leurs études ou ont étudié dans plus d'un pays.

Deuxièmement, il va de soi que de nombreuses personnes réfugiées ont été contraintes de fuir rapidement une situation dangereuse et qu'elles n'ont tout simplement pas eu le temps de rassembler tous leurs documents. Certaines se présentent avec :

- des documents partiels ou des copies;
- des copies ou des photos téléchargées sur leur téléphone ou dans le nuage informatique;
- des relevés de notes qu'elles ont produits elles-mêmes;
- des cartes d'identité d'étudiantes et étudiants.

Parfois, elles arrivent les mains vides.

Troisièmement, même lorsque les personnes réfugiées présentent certains ou la totalité de leurs documents, il n'est pas toujours possible de les vérifier auprès des établissements qui les ont délivrés. Il se peut en effet que l'établissement ait fermé ses portes ou que ses dossiers soient inaccessibles, endommagés, voire détruits. Il se peut également qu'une menace réelle ou perçue pèse sur les membres de la famille demeurés dans le pays d'origine. Même lorsqu'une candidate ou un candidat donne à une organisation située au Canada le feu vert pour communiquer avec l'établissement d'enseignement dans le pays qu'il a quitté, il se peut qu'il n'y ait aucune réponse, ou pire encore, qu'il y ait une réponse négative suspecte aux yeux de l'évaluatrice ou évaluateur.

Quatrièmement, dans certains pays frappés par une guerre prolongée et en l'absence de mécanismes d'assurance de la qualité, notamment de mécanismes ordinairement régis par les autorités gouvernementales, les évaluatrices et évaluateurs sont contraints d'évaluer la comparabilité des études suivies sans avoir accès aux mesures habituelles d'assurance de la qualité et de certification.

## DIVERS NIVEAUX DE RISQUE POUR LES ORGANISATIONS QUI ÉVALUENT LES QUALIFICATIONS DES PERSONNES RÉFUGIÉES

L'évaluation permet de comparer les diplômes d'études et les qualifications obtenus dans un autre pays à ceux délivrés au Canada et de reconnaître les éventuels documents frauduleux. Généralement, les organisations responsables de cette procédure s'en remettent à leurs propres exigences au chapitre des documents ainsi qu'à l'expertise des évaluatrices et évaluateurs pour réduire les risques de fraude dans les documents qui sont évalués. Depuis quelques années, l'obtention des documents officiels directement auprès des établissements qui les délivrent s'impose de plus en plus comme le meilleur moyen de prévenir la fraude<sup>37</sup>. Compte tenu de la nature décentralisée de l'évaluation des diplômes au Canada, il importe de comprendre que différents types d'organisations font face à différents niveaux de risque dans la lutte contre la fraude.

### CONTINUUM DU RISQUE

- |               |  |
|---------------|--|
| <b>élevé</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• agrément en enseignement</li> </ul>   |
| <b>moyen</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• rapport d'évaluation d'un membre de l'ACSED</li> </ul>  |
| <b>faible</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• admission en 1<sup>re</sup> secondaire/ 7<sup>e</sup> année</li> <li>• admission au bac en économie</li> <li>• admission à la troisième année du programme de grade en génie</li> <li>• admission à passer les examens en médecine</li> </ul> |



# INFORMATION GÉNÉRALE (suite)

Le mandat prescrit par la loi aux organismes de réglementation professionnelle englobe habituellement le devoir de protection du public. Évidemment, les professions ne sont pas toutes sur un pied d'égalité : la protection dont s'attend le public à l'endroit des organismes de réglementation des agentes et agents immobiliers n'est pas la même qu'à l'endroit des ordres des médecins et des chirurgiens et chirurgiennes. De plus, différents organismes de réglementation professionnelle ont différentes approches pour déterminer si les candidates et candidats formés dans un autre pays répondent aux exigences donnant le droit d'exercer. Plusieurs organismes de réglementation professionnelle du secteur de la santé font passer des examens des compétences qui pourraient être utiles et adaptés aux personnes réfugiées candidates. Pour leur part, les organismes de réglementation professionnelle qui n'ont pas de test de compétence distinct, tels ceux de la profession enseignante, dépendent étroitement de l'évaluation des diplômes d'études et des qualifications professionnelles.

Les services généraux d'évaluation des diplômes d'études ont le devoir envers les utilisateurs finaux de veiller à ce que les rapports d'évaluation soient fiables et conformes à certaines normes<sup>38</sup>. Une fois remis, leurs rapports peuvent servir à diverses fins. Les services d'évaluation des diplômes d'études ont donc parfois moins de latitude, car ils ne savent peut-être pas d'avance comment leurs rapports seront utilisés par les organisations qui les consulteront. Selon le cadre juridique au Canada, ces services offrent à la lumière de l'évaluation une opinion éclairée non contraignante, et non une reconnaissance officielle, qui est très différente, comme il est expliqué précédemment dans le présent rapport. Il ne relève donc pas de leur mandat d'embaucher des spécialistes du domaine évalué pour mesurer les compétences d'une personne candidate.

Le risque de fraude est moindre pour les établissements d'enseignement postsecondaire. Si une personne fait de fausses déclarations au sujet de ses diplômes d'études, il est peu probable qu'elle progresse dans son programme. Dans cette perspective, le risque est en réalité partagé. Bien que les établissements puissent avoir le devoir moral de limiter l'admission à leurs programmes aux seules personnes susceptibles de les terminer avec succès, les candidates et candidats à ces programmes risquent eux aussi l'échec s'ils ne possèdent pas la formation théorique, les connaissances ou les compétences nécessaires. Parallèlement, dans le cas de programmes pour lesquels la demande est très élevée, priver de places disponibles les candidates et candidats plus qualifiés pourrait soulever des doutes quant à l'équité de la procédure et nuire à la réputation des établissements. De plus, si l'admission à un programme de formation professionnelle est conditionnelle à l'agrément dans une profession réglementée, il peut être essentiel que l'établissement et l'organisme de réglementation professionnelle discutent ensemble et adoptent des exigences similaires. Ainsi, les diplômées et diplômés qui préalablement n'ont pas rempli les exigences habituelles lors de leur admission à un programme d'études ne seraient pas pénalisés au moment de demander l'agrément.

Il peut s'avérer utile de voir le niveau de risque selon un continuum plutôt qu'en termes absolus. Comme les présentations des conférencières et conférenciers et les discussions entre personnes participantes lors de l'atelier de novembre 2016 l'ont démontré, **des pratiques de rechange peuvent être adoptées à chaque point de ce continuum.**



## ATELIER – ÉVALUATION DES QUALIFICATIONS DES PERSONNES RÉFUGIÉES

Les 24 et 25 novembre 2016, le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) a tenu un atelier de deux jours sur l'évaluation des qualifications des personnes réfugiées<sup>39</sup>. Cet atelier a réuni 93 personnes travaillant dans les secteurs clés :

- membres de l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED);
- organismes de réglementation professionnelle et autorités de la formation en apprentissage;
- établissements d'enseignement postsecondaire;
- ministères et organismes gouvernementaux;
- autres conférencières et conférenciers du Canada et de l'Europe.

Le CICDI reconnaît que de nombreuses organisations au Canada jouissent d'une expérience considérable en matière d'approches différentes pour l'évaluation des qualifications des réfugiées et réfugiés et des personnes qui n'ont pas accès à des documents vérifiables. Plusieurs de ces organisations ont parlé de leur travail et de leur expérience au cours des deux jours. L'atelier a donc permis :

- de tirer des leçons de l'expérience acquise par diverses organisations aux quatre coins du Canada et de l'Europe;
- de bénéficier de l'expertise et des points de vue de ces organisations en invitant les participantes et participants à fournir collectivement des conseils concrets pour aider les organisations qui évaluent les qualifications à élaborer et à adopter des politiques et des pratiques conformes à leur mandat ainsi qu'à leur mission.

L'atelier s'est déroulé au *Living Arts Centre* (centre des arts vivants), à Mississauga, Ontario.

### Jour un

Fort d'un programme exhaustif, le premier jour de l'atelier a débuté avec les remarques préliminaires d'Emploi et Développement social Canada, du CICDI et du conférencier principal, membre du comité consultatif, M. André Gariépy, commissaire aux plaintes à l'Office des professions du Québec. Les présentations ont jeté les bases des discussions subséquentes, notamment au sujet :

- du cadre juridique de l'évaluation des qualifications des personnes réfugiées;
- du continuum du risque pour les diverses organisations qui évaluent les qualifications;
- des différents problèmes auxquels sont confrontées les personnes réfugiées et assimilées aux réfugiés;
- des diverses approches pour l'évaluation des qualifications des personnes réfugiées.

Les conférencières et conférenciers ont de plus souligné les impératifs politiques, sociaux et économiques qui nous poussent à trouver des solutions de rechange équitables pour évaluer les qualifications des personnes réfugiées et assimilées aux réfugiés.

Les allocutions des conférencières et conférenciers ont été suivies des présentations sur les profils de l'Afghanistan, de l'Iraq et, évidemment, de la Syrie, pour laquelle plus de temps avait été prévu. Ces présentations ont été données par deux membres de l'ACSED et ont porté



# SOMMAIRE DE L'ATELIER (suite)



Des personnes participantes et des conférencières et conférenciers à l'atelier

sur les documents, sur la façon de les vérifier – lorsqu’il est possible de le faire – ainsi que sur les approches et les stratégies de rechange pour chaque pays. Le cas de l’Afghanistan a été choisi en raison non seulement des problèmes associés aux documents, mais également à cause du peu de mécanismes officiels d’assurance de la qualité imposés par le gouvernement (agrément), particulièrement lorsque les talibans étaient au pouvoir. Le Service canadien d’évaluation de documents scolaires internationaux (ICAS) a présenté un rapport qu’il avait commandé – qui s’appuie notamment sur une étude menée sur le terrain en Afghanistan – pour mieux comprendre la complexité des documents et de l’assurance de la qualité des établissements d’enseignement afghans. À ce chapitre, le cas de l’Afghanistan met en relief d’autres problèmes auxquels les personnes réfugiées peuvent être confrontées, tel le peu de reconnaissance de leurs études en raison non de l’absence de documents, mais bien de l’inexistence de mécanismes d’assurance de la qualité et d’agrément de leurs établissements, notamment lors de périodes prolongées de guerre ou d’instabilité politique. Ce cas revêt une importance particulière, en raison du grand nombre d’organisations qui refusent d’évaluer les diplômes délivrés en Afghanistan. M<sup>me</sup> Sulaf Al-Shaikhly, une experte de WES, qui elle-même a occupé le poste de professeure en Iraq, a donné une présentation exceptionnellement détaillée et exhaustive sur les défis que présentent les diplômes d’études délivrés par les établissements irakiens et syriens, en donnant des conseils, en signalant les embûches et en suggérant des stratégies utiles que son entreprise a mises au point à la lumière de ses travaux de recherche et de son expérience.



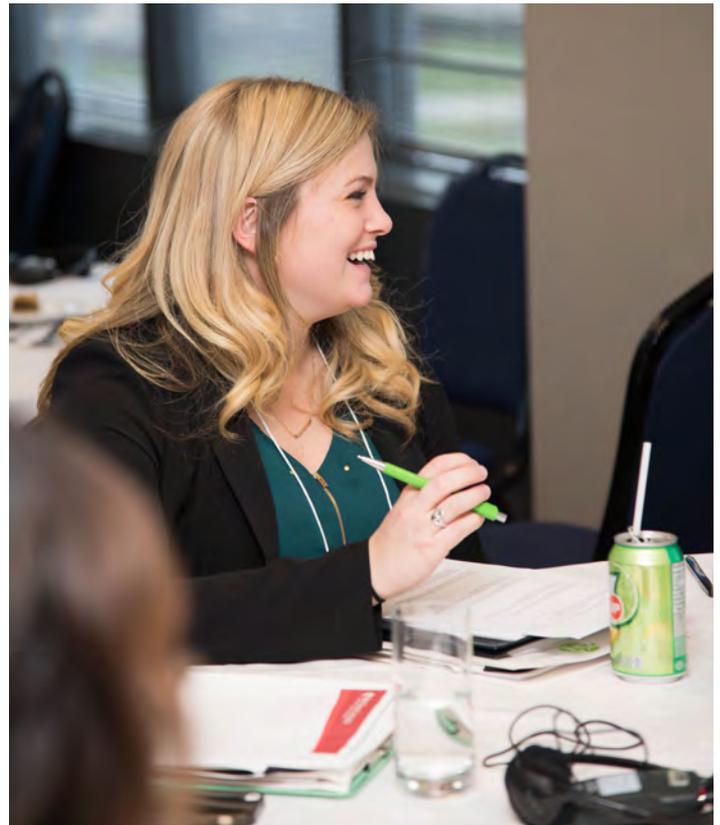
**M<sup>me</sup> Natasha Sawh, anciennement  
Coordonnatrice du CICDI**

Les personnes participantes ont ensuite assisté aux présentations données par des organisations membres du Réseau européen de centres d’information (ENIC) et des Centres nationaux d’information sur la reconnaissance académique (NARIC) sur les perspectives de trois pays européens – l’Allemagne, la Norvège et les Pays-Bas –, lesquelles ont mis en relief les différentes approches adoptées par ces pays pour relever le défi de la reconnaissance des qualifications des personnes réfugiées et assimilées aux réfugiés qui ne peuvent répondre aux exigences habituelles en ce qui touche les documents. Ces organisations sont, dans leur pays respectif, les homologues du CICDI au sein des réseaux ENIC-NARIC et sont confrontées depuis plus longtemps que le Canada à la crise des réfugiées et réfugiés syriens. Elles travaillent déjà pour promouvoir l’adoption de pratiques exemplaires conformes à la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance, en fonction de leur propre contexte national.

La présentation donnée par la Conférence permanente des ministres de l’Éducation et des Affaires culturelles des Länder de la République fédérale d’Allemagne – le centre ENIC-NARIC allemand – a porté sur : les politiques et les règlements adoptés par les ministres de l’Éducation pour appuyer l’admission des personnes réfugiées dans les établissements d’enseignement supérieur; la réduction des droits de scolarité pour rendre l’enseignement supérieur plus accessible et le



# SOMMAIRE DE L'ATELIER (suite)



Des personnes participantes et des conférencières et conférenciers à l'atelier

financement du *Studienkolleg* (cours préparatoire à l'université d'une durée d'un an); un guide pour les universités; et une application mobile destinée aux personnes réfugiées qui essaient d'accéder à l'enseignement supérieur.

La *Norwegian Agency for Quality Assurance in Education – NOKUT* (agence norvégienne de l'assurance de la qualité en éducation) – qui est le centre ENIC-NARIC norvégien et qui depuis longtemps met au point des mesures de rechange pour évaluer les qualifications des personnes réfugiées – a présenté deux initiatives clés dont elle est le fer de lance : 1) la méthode UVD, une procédure exhaustive d'entrevues avec des spécialistes visant à déterminer si la demandeuse ou le demandeur répond aux exigences au chapitre de l'apprentissage, et 2) le passeport européen des qualifications pour les réfugiées et réfugiés, un document qui atteste que son titulaire a terminé ses études et qui peut être accepté dans un nombre toujours plus grand de pays européens.



**Des personnes participantes aux discussions animées en petits groupes à l'atelier**

La dernière présentation, donnée par Nuffic – le centre ENIC-NARIC néerlandais – a porté sur les initiatives entreprises par le centre, y compris la production d'un rapport d'évaluation du niveau d'études (un document non contraignant), une trousse d'outils pour les établissements d'enseignement supérieur et une application Web visant à informer les personnes réfugiées des possibilités d'études qui s'offrent à elles.

La première journée s'est terminée par une réception de réseautage, durant laquelle les personnes participantes ont pu discuter de ce qu'elles avaient appris de l'atelier et faire plus ample connaissance avec d'autres membres de la communauté pancanadienne des évaluatrices et évaluateurs de diplômes d'études.

## **Jour deux**

Deux panels ont eu lieu au cours de la seconde journée. Le premier a porté sur les présentations données par des universités et des collèges du Québec et de la Nouvelle-Écosse ainsi que par l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC) et l'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (CAPLA). L'EUMC a été choisie parce que de nombreux établissements ont dit qu'ils s'en remettaient avec confiance à sa procédure de sélection pour recruter et placer des personnes réfugiées dans leurs campus. La présentation de la CAPLA a porté sur l'histoire de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis, le guide d'assurance de la qualité publié par la CAPLA et l'importance de trouver des moyens d'évaluer et de reconnaître les connaissances et les compétences des gens, lesquelles peuvent être documentées et démontrées de diverses façons, y compris par l'évaluation des diplômes d'études.



# SOMMAIRE DE L'ATELIER (suite)



Des personnes participantes, des conférencières et conférenciers et des animatrices et animateurs à l'atelier



M. Philippe Massé, M. Omar Alghabra, M<sup>me</sup> Chantal C. Beaulieu, M. Michael Ringuette et M<sup>me</sup> Natasha Sawh

Les membres du second panel représentaient des organismes de réglementation des professions de la santé et d'autres secteurs de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario, ainsi que le projet pilote de WES pour l'évaluation des qualifications de 200 réfugiées et réfugiés syriens. En travaillant avec des organisations d'aide à l'établissement des immigrantes et immigrants pour recenser des candidates et candidats possibles, WES a mis à profit sa vaste base de données et a eu recours à des déclarations sous serment, à d'autres documents et à des services de traduction pour produire des rapports d'évaluation de rechange à l'intention des employeurs, des organismes de réglementation professionnelle et des établissements d'enseignement postsecondaire aux fins de reconnaissance des acquis.

L'*Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia* (association des ingénieures et ingénieurs et des géoscientifiques professionnels de la Colombie-Britannique) a donné une présentation sur son initiative visant à exempter les réfugiées et réfugiés au sens de la Convention de payer les frais. Cette association se base sur des déclarations sous serment et des entrevues menées par une spécialiste du programme d'études sensé avoir été suivi pour déterminer s'il convient de soumettre la personne candidate aux évaluations de ses compétences avant de lui accorder le droit d'exercer. L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a donné une présentation sur les diverses listes de vérification détaillées qu'il utilise pour s'assurer de l'équité d'une approche au cas par cas, laquelle prévoit des entrevues avec les personnes candidates pour déterminer quels documents elles sont en mesure de fournir (cette démarche ne vise pas à évaluer les compétences). Le *College of Licensed Practical Nurses of Nova Scotia* (ordre des infirmières et infirmiers autorisés de la Nouvelle-Écosse) a mis au point trois cours (en ligne et en personne) pour faciliter l'intégration de toutes les infirmières et tous les infirmiers formés dans un autre pays.

M. Omar Alghabra, député de Mississauga Centre et secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères (Affaires consulaires), a prononcé un discours touchant et personnel sur l'importance de ce travail et sur sa propre expérience en tant qu'immigrant au Canada.

La seconde journée s'est terminée par deux séances de discussions en petits groupes. Dans la première, les personnes participantes ont été regroupées selon leur secteur :

- services d'évaluation des diplômes d'études;
- organismes de réglementation professionnelle du secteur de la santé;
- organismes de réglementation professionnelle d'autres secteurs;
- universités;
- collèges.

Les fonctionnaires des ministères et des organismes gouvernementaux ainsi que les autres conférencières et conférenciers invités ont été répartis entre ces groupes. Il y avait une animatrice ou un animateur issu de chacun des cinq secteurs. Les groupes ont été invités à mettre en relief les pratiques exemplaires et les principes importants pour leur secteur, en répondant à quatre questions clés.

1. Qui devrait être autorisé à présenter des documents ou des preuves de substitution de ses études formelles?
2. Que devrait faire une organisation pour évaluer et reconnaître équitablement les qualifications des personnes réfugiées?
3. Quels types d'autres preuves une organisation devrait-elle accepter au lieu des documents officiels?
4. Comment éliminer les obstacles à l'adoption d'une procédure de rechange?



# SOMMAIRE DE L'ATELIER (suite)

Cette importante démarche a permis aux différents groupes de cerner les pratiques exemplaires et d'énoncer les lignes directrices les plus pertinentes, adéquates et réalistes pour leur secteur, en plus de donner aux personnes participantes la chance de faire du réseautage au sein de leur propre secteur. En séance plénière, chaque groupe a fait part de ses conclusions à l'ensemble des personnes participantes.

Dans la seconde séance de discussions en petits groupes, les personnes participantes ont été réparties en huit groupes. Au sein de chaque groupe, chacun des cinq secteurs était représenté par au moins une personne. Cinq des huit groupes étaient animés par l'un des animateurs et animatrices de la première série de discussions en petits groupes. Dans ces cinq groupes, l'animatrice ou animateur a présenté les conclusions de son secteur et a demandé aux personnes participantes de déterminer quelles lignes directrices et pratiques exemplaires seraient applicables à l'ensemble des secteurs. Les trois autres groupes ont été invités à se pencher sur la quatrième question, et chaque groupe a été chargé de réfléchir aux meilleurs moyens que pourraient prendre les organisations, les gouvernements ou le CICDI pour soutenir ce travail. Les conclusions de ces séances en petits groupes, conjuguées à l'expertise de plusieurs des conférencières et conférenciers et des personnes participantes de même qu'à la recherche menée par le CICDI, sont à la base des pratiques exemplaires et des lignes directrices élaborées pour l'évaluation des qualifications des personnes réfugiées.



**Des conférencières et conférenciers et des animatrices et animateurs à l'atelier**





## DIFFÉRENTES APPROCHES

À la lumière des approches utilisées par les établissements d'enseignement postsecondaire, par les organismes de réglementation professionnelle et par les services d'évaluation des diplômes d'études au Canada et ailleurs, cinq approches à adopter en fonction de la situation ont été définies. Pour la présente section, les excellentes sources suivantes sont très pertinentes :

- *Recognizing Refugee Qualifications: Practical Tips for Assessment* (reconnaissance des qualifications des personnes réfugiées : conseils pratiques pour l'évaluation), de WES<sup>40</sup>;
- les guides du *EAR Consortium* (consortium du projet de reconnaissance de la région européenne) et du *EAR HEI Consortium* (consortium du projet de reconnaissance de la région européenne pour les établissements d'enseignement supérieur)<sup>41</sup>;
- le document d'information et les lignes directrices préparé par M. Erwin Malfroy ainsi que le rapport préparé par l'*International Credential Evaluation Service* (service d'évaluation des qualifications internationales) pour le Séminaire sur la reconnaissance des qualifications des réfugiés, tenu en 1999 par le Conseil de l'Europe<sup>42</sup>.

Les cinq approches ne sont ni exhaustives ni mutuellement exclusives, et de nombreuses organisations qui adoptent leur approche au cas par cas auront recours à différentes approches à différents moments. Il serait peut-être utile de garder à l'esprit la distinction établie plus tôt dans le présent document entre l'évaluation (par exemple, un rapport d'évaluation produit par des membres de l'ACSED) et la reconnaissance (telle la décision prise par un établissement d'enseignement, un organisme de réglementation professionnelle, un employeur, etc.).

Dans la recherche d'approches de rechange pour l'évaluation et la reconnaissance des qualifications des personnes réfugiées, les organisations devront premièrement définir les critères d'admissibilité à ces approches et déterminer si celles-ci produisent les mêmes résultats que les procédures régulières (par exemple, le rapport d'évaluation comporte-t-il une note précisant les éléments de preuve sur lesquels il se fonde? La personne candidate doit-elle subir des examens supplémentaires ou se soumettre à d'autres épreuves pour démontrer ses compétences?). Il se peut aussi que les organisations soient obligées de tenir compte d'un éventail d'autres considérations, dont les suivantes.

- La procédure de rechange est-elle équitable envers les personnes réfugiées? L'est-elle à l'endroit des autres candidates et candidats? Notre approche envers les personnes réfugiées éclaire-t-elle nos pratiques envers les autres candidates et candidats?
- Quelle est la meilleure façon de trouver l'équilibre entre le risque de fraude et le risque de créer des obstacles inutiles ou injustes?
- Une reconnaissance partielle ou conditionnelle est-elle possible?
- Comment ferons-nous connaître notre approche de rechange aux candidates et candidats potentiels?
- Allons-nous réduire nos frais ou nos exigences en matière de traduction, voire y renoncer?
- Est-ce que d'autres options sont offertes aux candidates et candidats rejetés (par exemple, autres programmes d'études ou autres choix de carrière)?
- D'autres méthodes d'évaluation des compétences peuvent-elles être utilisées?
- De quels autres réseaux de soutien les personnes réfugiées pourraient-elles avoir besoin?



# PRATIQUES EXEMPLAIRES ET LIGNES DIRECTRICES (suite)

APPROCHES	QUE PEUT OFFRIR L'ORGANISATION?	TYPES D'ORGANISATION	
		SERVICES D'ÉVALUATION	ORGANISMES DE RECONNAISSANCE
<b>1</b> Profil de pays avec attestation de comparabilité	Cette approche présente le profil du système d'éducation du pays de l'établissement qui a délivré le diplôme et compare le diplôme évalué à celui offert par le système d'éducation de la province ou du territoire d'accueil. Aucune vérification n'est faite de la filière d'études de la personne.		
<b>2</b> Document d'information sur les acquis	Cette approche fournit une évaluation fondée sur un document d'information sur les acquis produit par la candidate ou le candidat, dans lequel il décrit les études et les cours suivis ainsi que ses grades; ce document est corroboré par une déclaration sous serment ou un autre élément de preuve.		
<b>3</b> Certains documents	Cette approche fournit une évaluation fondée sur certains documents (par exemple, documents partiels, copies, originaux, documents non vérifiables, etc.), corroborés par un document d'information sur les acquis, une déclaration sous serment ou un autre élément de preuve.		
<b>4</b> Certains documents vérifiables	Cette approche fournit une évaluation à l'aide de procédures habituelles pour certains documents et de procédures de rechange pour d'autres.		
<b>5</b> Test de compétences	Cette approche fournit une évaluation fondée sur des entrevues, des tests, la présentation d'un portfolio et d'autres méthodes d'évaluation des résultats de l'apprentissage.		

# PRATIQUES EXEMPLAIRES ET LIGNES DIRECTRICES RECOMMANDÉES

Les discussions tenues lors de l'atelier de novembre 2016 et les travaux de recherche résumés dans la section « Information générale » de ce rapport, notamment les ressources précisées aux notes 40, 41 et 42 en fin de texte, ont éclairé l'élaboration des 13 pratiques exemplaires et lignes directrices recommandées ci-dessous. En outre, le contenu de ce rapport a éclairé les commentaires formulés par le Canada lors des consultations menées par le Comité de la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance pour la rédaction du nouveau texte subsidiaire sur cette question. Il va donc dans le sens des pratiques exemplaires et des lignes directrices adoptées à l'échelle internationale en réponse à cette convention.

Au besoin, une distinction est établie entre les **services d'évaluation** (tels les membres de l'ACSED) qui produisent des rapports d'évaluation à l'intention des organismes de reconnaissance et les **organismes de reconnaissance** (tels les établissements d'enseignement postsecondaire, les organismes de réglementation professionnelle et les employeurs), à qui il incombe, en définitive, de reconnaître ou non les qualifications.

## 1 – Gouvernance

Les services d'évaluation et les organismes de reconnaissance devraient se doter de politiques et de procédures régissant leur évaluation de rechange. Ces politiques devraient :

- porter sur l'information au sujet de l'admissibilité, des procédures pour le personnel et les personnes candidates, des résultats possibles et des procédures d'appel;
- définir les responsabilités organisationnelles dans :
  - o l'approbation des demandes à une procédure d'évaluation de rechange;
  - o la gestion de la procédure d'évaluation de rechange;
  - o l'approbation de chaque cas;
  - o l'évaluation, le réexamen et la modification des politiques et des procédures.

Les organisations devraient aussi prévoir des conditions favorables pour mettre en œuvre des politiques et procédures destinées à l'affectation de ressources en interne.



Annexe II – Feuille de travail pratique : Élaboration de politiques organisationnelles pour l'évaluation des qualifications des personnes réfugiées



# PRATIQUES EXEMPLAIRES ET LIGNES DIRECTRICES (suite)

## 2 – Sensibilisation

Les personnes réfugiées et assimilées aux réfugiés font face à des défis auxquels sont confrontés tous les nouveaux arrivants et arrivantes, mais elles peuvent aussi être aux prises avec des difficultés découlant des expériences qu'elles ont vécues et aux conditions qui les ont forcées à fuir. Certaines ont été témoin d'un grave échec de la part de l'humanité ainsi que des établissements et des autorités, qui n'ont pas su les traiter avec équité. Les organisations devraient offrir à leur personnel une formation adéquate pour le sensibiliser et lui transmettre le savoir-faire culturel qui lui permettra d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des procédures appropriées.



**Ingénieurs Canada,**  
*La facilitation de l'intégration des réfugiés au sens de la Convention*<sup>43</sup>



**Asha Siad et Roda Siad,**  
*19 Days, 2016*<sup>44</sup>



**Conseil canadien pour les réfugiés,**  
*Documents du CCR*<sup>45</sup>

## 3 – Admissibilité

Toutes les personnes candidates qui n'ont pas accès à des documents vérifiables confirmant leurs qualifications – pour des raisons valables indépendantes de leur volonté – devraient être admissibles à une procédure d'évaluation de rechange de leurs qualifications. Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles une personne ne peut avoir accès à des documents vérifiables, tel son statut de personne réfugiée, mais aussi la fermeture des établissements qu'elle a fréquentés et les catastrophes environnementales. Pour chaque demande, les organisations devraient documenter les raisons du recours à une procédure d'évaluation de rechange.



Annexe II – *Feuille de travail pratique : Élaboration de politiques organisationnelles pour l'évaluation des qualifications des personnes réfugiées*

## 4 – Exigences minimales en matière de documents

Les personnes réfugiées et assimilées aux réfugiés ont parfois accès à certaines preuves d'une partie de leurs études ou de leurs qualifications. À ce titre, de nombreuses organisations qui ont adopté une procédure de rechange exigent au moins un document, en plus d'une déclaration sous serment par la personne candidate. Il s'agit par exemple :

- d'un relevé de notes produit par l'étudiante ou étudiant ou d'une copie de son diplôme ou certificat;
- d'une liste publique des diplômées et diplômés ou d'une autre preuve que la personne a suivi et terminé le programme d'études;
- d'une preuve d'admission aux examens nationaux;
- d'une attestation du statut professionnel en règle;
- d'un permis d'exercice délivré dans un autre pays.

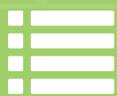
Aux organismes de reconnaissance, particulièrement les établissements d'enseignement postsecondaire et les organismes de réglementation professionnelle, il est recommandé que leurs politiques précisent qui ou quel organe (registraire, conseil, comité de direction, comité d'appel, etc.) a le pouvoir de renoncer à appliquer cette exigence dans des circonstances atténuantes.



**Bryce Loo,**  
*Recognizing Refugee Qualifications: Practical Tips for Credential Assessment,*  
rapport de recherche de WES, mai 2016<sup>46</sup>

## 5 – Exigences en matière de traduction

Si l'organisation est en mesure d'accepter et d'examiner les documents dans leur langue d'origine, elle peut renoncer à appliquer les exigences en matière de traduction.



# PRATIQUES EXEMPLAIRES ET LIGNES DIRECTRICES (suite)

## 6 – Recours à des documents d'information sur les acquis et à des déclarations sous serment

Les documents d'information sur les acquis et les déclarations sous serment doivent contenir, au minimum, les renseignements nécessaires à l'évaluation ou à la reconnaissance des qualifications ou des études partielles. Ces renseignements sont, par exemple :

- le nom ainsi que le lieu et la date de naissance;
- les raisons pour lesquelles la personne candidate ne peut se soumettre à la procédure « régulière »;
- une description des démarches entreprises pour obtenir les documents;
- le nom de l'établissement fréquenté ou du programme suivi et les dates;
- le nom du diplôme d'études obtenu et la date de sa délivrance;
- le titre, le niveau scolaire, le nombre d'heures de cours (crédits) ou autre renseignement habituellement inscrit sur un relevé de notes;
- d'autres renseignements (telle une attestation du statut professionnel en règle, particulièrement lorsqu'un diplôme est exigé pour l'exercice d'une profession dans le pays de délivrance).

Un document d'information sur les acquis ou une déclaration sous serment par la personne candidate sont exigés dans la plupart des cas, et ils peuvent être corroborés par des déclarations sous serment par :

- une autre personne qui a terminé le même programme d'études en même temps;
- les instructrices et instructeurs ou les professeurs et professeurs qui ont enseigné à la personne candidate;
- d'anciens employeurs;
- des personnes autres que des membres de la famille.



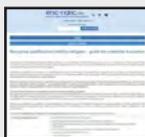
Annexe II – Feuille de travail pratique : Élaboration de politiques organisationnelles pour l'évaluation des qualifications des personnes réfugiées



**EAR Consortium,**  
*European Area of Recognition Manual, 2016*<sup>47</sup>



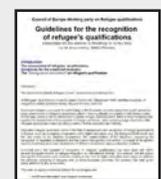
**EAR-HEI Consortium,**  
*European Recognition Manual for Higher Education Institutions, 2<sup>e</sup> édition, 2016*<sup>48</sup>



**Réseaux ENIC-NARIC,**  
*Recognise qualifications held by refugees – guide for credential evaluators*<sup>49</sup>



**Erwin Malfroy,**  
*Background paper*, document d'information du Séminaire sur la reconnaissance des qualifications des réfugiés du Conseil de l'Europe, 1999<sup>50</sup>



**Erwin Malfroy,**  
*Guidelines for the recognition of refugee's qualifications*, Séminaire sur la reconnaissance des qualifications des réfugiés du Conseil de l'Europe, 1999<sup>51</sup>



**Bryce Loo,**  
*Recognizing Refugee Qualifications: Practical Tips for Credential Assessment*, rapport de recherche de WES, mai 2016<sup>52</sup>

## 7 – Utilisation d'évaluations des compétences

Dans la mesure du possible, faute de documents répondant aux exigences standards, les organismes de reconnaissance devraient s'appliquer à offrir aux personnes candidates admissibles l'accès à une évaluation de leurs compétences. Cette évaluation peut être, par exemple :

- de façon générale, une entrevue menée avec des spécialistes du domaine pour éclairer leurs décisions quant à la reconnaissance;
- dans le cas d'une profession ou d'un métier réglementé, une évaluation des compétences déjà en place, tel un examen théorique ou pratique imposé à toutes les personnes qui demandent l'autorisation d'exercer ou une évaluation des compétences menée après un stage ou toute autre expérience pratique en milieu de travail;
- dans un établissement d'enseignement, un examen final ou l'évaluation d'un portfolio;
- dans le contexte d'un emploi, une évaluation ou un test mis au point par l'employeur pour déterminer si les personnes candidates possèdent les compétences requises.



**NOKUT,**  
*Recognition Procedure for Persons without Verifiable Documentation (procédure UVD)*<sup>53</sup>

## 8 – Recours à l'évaluation et à la reconnaissance des acquis (ERA)

Dans la mesure du possible, faute de documents répondant aux exigences standards, les organismes de reconnaissance devraient :

- s'appliquer à utiliser un vaste éventail de stratégies d'évaluation pour reconnaître les acquis de la personne candidate;
- évaluer ce que la personne candidate sait et peut faire et déterminer si elle possède les compétences nécessaires pour :
  - o être admise dans un établissement d'enseignement;
  - o obtenir l'autorisation d'exercer une profession réglementée;
  - o obtenir un emploi dans une profession non réglementée.

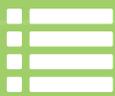
Ainsi, l'évaluation des qualifications officielles s'inscrit dans une procédure plus large d'ERA, et certaines procédures d'ERA peuvent également servir à déterminer si une personne candidate a terminé avec succès ou a suivi en partie un programme d'études formelles.



**Association canadienne pour la reconnaissance des acquis,**  
*L'assurance qualité en Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) au Canada : Le manuel, 2015*<sup>54</sup>



**Association canadienne pour la reconnaissance des acquis,**  
*Évaluation des compétences des immigrants formés à l'étranger : Manuel à l'intention des employeurs, des organismes de réglementation et des autres intervenants, 2012*<sup>55</sup>



# PRATIQUES EXEMPLAIRES ET LIGNES DIRECTRICES (suite)

## 9 – Échange de documents

Pour aider une personne candidate à obtenir un emploi ou à poursuivre ses études, les services d'évaluation et les organismes de reconnaissance devraient, dans la mesure du possible et uniquement si la personne candidate le les autorise, échanger entre eux les documents qui ont éclairé leur évaluation.

Ces documents sont, par exemple :

- des relevés de notes;
- des copies de diplômes ou certificats;
- des listes de diplômées et diplômés;
- des cartes d'étudiantes et étudiants;
- de la correspondance avec l'établissement qui a délivré le diplôme;
- des attestations du statut professionnel en règle;
- des permis d'exercice d'autres pays;
- des déclarations sous serment et des documents d'information sur les acquis;
- des traductions de l'un ou l'autre des documents précédents.



**NOKUT,**  
*NOKUT's Qualifications Passport for Refugees, 2016*<sup>56</sup>



**Conseil de l'Europe,**  
*Projet pilote « Reconnaissance des qualifications des réfugiés »*<sup>57</sup>

## 10 – Communications avec les établissements

Dans certains cas, bien que la personne candidate ne puisse obtenir les documents auprès d'un établissement, une organisation située au Canada est, elle, en mesure de le faire. Cependant, étant donné le tort qui pourrait être causé à une personne qui demande refuge au Canada ou aux membres de sa famille laissés derrière, il est impératif que les organisations au Canada obtiennent toujours le consentement écrit explicite de la personne candidate avant d'établir toute communication avec les établissements du ou des pays qu'elle a faits.

## 11 – Transparence et communications publiques

Les services d'évaluation et les organismes de reconnaissance devraient donner de l'information sur les procédures d'évaluation de rechange qu'ils offrent. Ils devraient également, au minimum, fournir de l'information sur les premières étapes à suivre pour amorcer la procédure (par exemple, remplir un formulaire de demande initial qui détermine l'admissibilité, ou communiquer avec le service d'information ou la personne responsable de la gestion de la procédure).

Aux organismes de reconnaissance, si les ressources le permettent, il est recommandé de discuter avec les personnes candidates par téléconférence, vidéoconférence ou en personne pour :

- leur décrire la procédure;
- déterminer quels documents elles sont en mesure de fournir.

## 12 – Transparence du rapport d'évaluation

Les services d'évaluation qui produisent un rapport pour d'autres organismes de reconnaissance devraient y préciser les bases sur lesquelles se fonde leur évaluation (par exemple, préciser quels documents ou déclarations sous serments ont été présentés).

## 13 – Frais

Dans la mesure du possible, les frais de la procédure de rechange pour l'évaluation des qualifications devraient être annulés, ou du moins réduits, pour les personnes déplacées, réfugiées ou assimilées aux réfugiés s'il y a une preuve manifeste que ces frais constituent un obstacle de nature financière. Par exemple, ces frais peuvent aussi être reliés à la procédure liée aux exigences en matière de traduction.



# NOTES EN FIN DE TEXTE

- <sup>1</sup> Annexe I – Ordre du jour et liste des participantes et participants
- <sup>2</sup> Ces cibles, à l’instar des nouvelles cibles pour l’accueil – avant la fin de 2016 ou le début de 2017 – de 25 000 réfugiées et réfugiés pris en charge par le gouvernement et de 12 000 réfugiées et réfugiés parrainés par le secteur privé, ont en grande partie été atteintes (<http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/bienvenue/engagement.asp>).
- <sup>3</sup> Garnett Picot, Feng Hou et Theresa Qiu, « Le modèle de sélection selon le capital humain et les résultats économiques à long terme des immigrants », *Direction des études analytiques : documents de recherche*, Ottawa, Statistique Canada, mai 2014 (<http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2014361-fra.htm>).
- <sup>4</sup> Danielle Zietsma, « Immigrants exerçant des professions réglementées », *L’emploi et le revenu en perspective*, vol. 11, n° 2, février 2010 (<http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2010102/article/11121-fra.htm>).
- <sup>5</sup> Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2014 : Aperçu de l’immigration – Résidents temporaires*, 2014 (<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/2014-Faits-chiffres-Temporaire.pdf>).
- <sup>6</sup> Conference Board of Canada, *Brain Gain: The Economic Benefits of Recognizing Learning and Learning Credentials in Canada*, 2001 (<http://www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=56>).
- <sup>7</sup> Emploi et Développement social Canada, *Cadre pancanadien d’évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l’étranger*, 2009 (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reconnaissance-titres/financement-cadre.html>).
- <sup>8</sup> Il s’agit des gouvernements du Manitoba, de l’Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse. Bien que le commissaire aux plaintes du Québec assume une fonction légèrement différente dans la réception des plaintes individuelles, les quatre provinces qui ont adopté ce modèle ont toutes le même objectif général, soit celui de créer une nouvelle structure de responsabilité pour les professions réglementées et de soutenir les organismes de réglementation dans leurs efforts pour rendre leur procédure plus équitable, transparente, cohérente et efficace.
- <sup>9</sup> Commission d’apprentissage et de reconnaissance professionnelle de la Saskatchewan, *Understanding the Assessment and Recognition of Foreign Trained Workers in the Red Seal Trades: A Cross-Canada Review of Methodology and Processes in Apprenticeship Systems to Assess and Recognize Credentials and Trade Experience*, février 2011 (<http://saskapprenticeship.ca/resources/plans-research-reports/reports/>).
- <sup>10</sup> Centre d’information canadien sur les diplômes internationaux, *Cadre pancanadien d’assurance de la qualité pour l’évaluation des diplômes d’études internationaux*, 2012 ([https://www.cicdi.ca/1506/Consultez-le-Cadre-pancanadien-d-assurance-de-la-qualite-pour-l-evaluation-des-diplomes-d-etudes-internationaux-\(CAQ\)/index.canada](https://www.cicdi.ca/1506/Consultez-le-Cadre-pancanadien-d-assurance-de-la-qualite-pour-l-evaluation-des-diplomes-d-etudes-internationaux-(CAQ)/index.canada)).
- <sup>11</sup> Le nom intégral de cette convention est la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications relatives à l’enseignement supérieur dans la région européenne 1997. Le site Web du CICDI à l’adresse <https://www.cicdi.ca/1402/Un-aperçu-de-la-Convention-de-Lisbonne-sur-la-reconnaissance/index.canada> donne plus d’information sur cette convention et ses textes subsidiaires.
- <sup>12</sup> EAR Consortium, *European Area of Recognition Manual*, 2012 (<http://ear.enic-naric.net/emanual/>).
- <sup>13</sup> EAR-HEI Consortium, *European Recognition Manual for Higher Education Institutions*, 2<sup>e</sup> édition, 2016 (<http://www.enic-naric.net/ear-manual-standards-and-guidelines-on-recognition.aspx>).

- <sup>14</sup> World Education Services – Canada, *Best Practices: Strategies and Processes to Obtain Authentic International Educational Credentials*, 2012 (<http://wenr.wes.org/2012/07/wenr-junejuly-2012-best-practices-strategies-and-processes-to-obtain-authentic-international-educational-credentials>).
- <sup>15</sup> Association canadienne pour la reconnaissance des acquis, *L'assurance qualité en Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) au Canada : Le manuel*, 2015 (<http://capla.ca/rpl-qa-manual/>).
- <sup>16</sup> L'explication au sujet des conventions internationales donnée dans cette section ne doit ni être interprétée comme étant un avis juridique ni remplacer l'avis d'une avocate ou d'un avocat.
- <sup>17</sup> Conseil canadien pour les réfugiés, *Réfugiés et immigrants : un glossaire*, 2010 (<http://ccrweb.ca/fr/glossaire>).
- <sup>18</sup> Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *#Bienvenueauxréfugiés : Le Canada a procédé à la réinstallation de réfugiés syriens*, 29 janvier 2017 (<http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/bienvenue/index.asp>).
- <sup>19</sup> Ici Radio-Canada, *Le Québec accueillera 7300 réfugiés syriens d'ici la fin de 2016*, 25 novembre 2015 (<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/11/25/003-plan-quebec-accueil-refugies-syriens-villes.shtml>), et Québec, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, *Depuis le 27 janvier 2017, le Ministère ne reçoit plus aucune nouvelle demande de parrainage*, janvier 2017 (<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/accueil-refugies-syriens/index.html>).
- <sup>20</sup> Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2014 : Aperçu de l'immigration – Résidents permanents*, 2014 (<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/2014-Faits-Permanents.pdf>).
- <sup>21</sup> BBC, *Migrant crisis: Migration to Europe explained in seven charts*, 4 mars 2016 (<http://www.bbc.com/news/world-europe-34131911>).
- <sup>22</sup> Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Convention et Protocole relatifs au statut des réfugiés* (<http://www.unhcr.org/fr/about-us/background/4b14f4a62/convention-protocole-relatifs-statut-refugies.html>), et *States Parties to the 1951 Convention relating to the Status of Refugees and the 1967 Protocol*, avril 2015 (<http://www.unhcr.org/en-us/protection/basic/3b73b0d63/states-parties-1951-convention-its-1967-protocol.html>).
- <sup>23</sup> Les conventions ne définissent pas l'expression « professions libérales », mais aux termes d'un manuel de référence du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), cette terminologie englobe habituellement les avocates et avocats, les physiciennes et physiciens, les architectes, les dentistes, les pharmaciennes et pharmaciens, les ingénieures et ingénieurs, les vétérinaires, les artistes et probablement d'autres professions, tels les comptables, les interprètes et les scientifiques. Rosa da Costa, « Rights of Refugees in the Context of Integration: Legal Standards and Recommendations », série de rapports de recherche sur les questions juridiques et les politiques en matière de protection, Genève, UNHCR, juin 2006 (<http://www.unhcr.org/44bb90882.pdf>).
- <sup>24</sup> Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Convention et Protocole relatifs au statut des réfugiés*, 1951 (<http://www.unhcr.org/fr/about-us/background/4b14f4a62/convention-protocole-relatifs-statut-refugies.html>).
- <sup>25</sup> *Ibid.*
- <sup>26</sup> *Ibid.*
- <sup>27</sup> UNESCO et Conseil de l'Europe, *Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne* 1997, 1997 ([http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=13522&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13522&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)) et (<http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/165>).



# NOTES EN FIN DE TEXTE (suite)

- <sup>28</sup> Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, *Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux*, 2012 ([https://www.cicdi.ca/1506/Consultez-le-Cadre-pancanadien-d-assurance-de-la-qualite-pour-l-evaluation-des-diplomes-d-etudes-internationaux-\(CAQ\)/index.canada](https://www.cicdi.ca/1506/Consultez-le-Cadre-pancanadien-d-assurance-de-la-qualite-pour-l-evaluation-des-diplomes-d-etudes-internationaux-(CAQ)/index.canada)).
- <sup>29</sup> Le CCLR, dont les membres représentent chacune des parties à la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance, se réunit tous les trois ans pour faire le point sur la mise en œuvre de la convention. Il mène des enquêtes auprès des membres et approuve les recommandations relatives à la reconnaissance des qualifications (aussi appelées textes subsidiaires). Le rapport *Monitoring the Implementation of the Lisbon Recognition Convention – Final Report* (contrôle de la mise en œuvre de la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance – rapport final) est publié à <http://www.enic-naric.net/the-lisbon-recognition-convention-97.aspx>.
- <sup>30</sup> Ingénieurs Canada, *La facilitation de l'intégration des réfugiés au sens de la Convention*, février 2016 (<https://www.engineerscanada.ca/fr/facilitating-the-integration-of-convention-refugees>).
- <sup>31</sup> Bryce Loo, *Recognizing Refugee Qualifications: Practical Tips for Credential Assessment*, rapport spécial de recherche de World Education Services, mai 2016 (<http://knowledge.wes.org/WES-2016-Research-Report-Recognizing-Refugee-Credentials.html> et <https://www.wes.org/fr/ca/partners/projet-pilote-pour-refugies/>).
- <sup>32</sup> International Credential Evaluation Service, *Rapport : Séminaire sur la reconnaissance des qualifications des réfugiés*, 1999 (<http://cicdi.ca/docs/refugee.fr.pdf>).
- <sup>33</sup> Brenna Baggs, « Les réfugiés sont une force et non une menace pour le Canada, conclut un Symposium tenu à l'Université York », *Affaires universitaires*, octobre 2016 (<http://www.affairesuniversitaires.ca/actualites/actualites-article/les-refugies-sont-une-force-et-non-une-menace-pour-le-canada-conclut-un-symposium-tenu-luniversite-york/>).
- <sup>34</sup> Gouvernement du Canada, *Le forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables de l'immigration tient une rencontre pour discuter de la planification future de l'immigration*, communiqué de presse, 12 octobre 2016 (<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2016/10/forum-federal-provincial-territorial-ministres-responsables-immigration-tient-rencontre-discuter-planification-future-immigration.html>).
- <sup>35</sup> International Credential Evaluation Service, *Rapport : Séminaire sur la reconnaissance des qualifications des réfugiés*, 1999 (<http://cicdi.ca/docs/refugee.fr.pdf>).
- <sup>36</sup> Ingénieurs Canada, *La facilitation de l'intégration des réfugiés au sens de la Convention*, février 2016 (<https://www.engineerscanada.ca/fr/facilitating-the-integration-of-convention-refugees>).
- <sup>37</sup> Le *Cadre d'assurance de la qualité* du CICDI et le guide des pratiques exemplaires de World Education Service sont deux exemples de ressources qui appuient le recours à des documents officiels chaque fois que cette option est possible.
- <sup>38</sup> Les utilisateurs finaux peuvent être des employeurs, des établissements d'enseignement ou des organismes de réglementation professionnelle.
- <sup>39</sup> Annexe I – Ordre du jour et liste des participantes et participants

- <sup>40</sup> Bryce Loo, *Recognizing Refugee Qualifications: Practical Tips for Credential Assessment*, rapport de recherche de World Education Services, mai 2016 (<http://knowledge.wes.org/WES-Research-Report-Recognizing-Refugee-Credentials.html>), et <https://www.wes.org/ca/partners/refugee-pilot-project/>).
- <sup>41</sup> EAR Consortium, *European Area of Recognition Manual*, 2012 (<http://ear.enic-naric.net/emanual/>), et EAR HEI Consortium, *European Recognition Manual for Higher Education Institutions*, 2<sup>e</sup> édition, 2016 (<http://www.enic-naric.net/ear-manual-standards-and-guidelines-on-recognition.aspx>).
- <sup>42</sup> International Credential Evaluation Service, *Rapport : Séminaire sur la reconnaissance des qualifications des réfugiés*, 1999 (<http://cicdi.ca/docs/refugee.fr.pdf>), Erwin Malfroy, *Background paper*, document d'information du Séminaire sur la reconnaissance des qualifications des réfugiés du Conseil de l'Europe, 1999 ([http://www.aic.lv/ace/WP/Refugees/back\\_pap.htm](http://www.aic.lv/ace/WP/Refugees/back_pap.htm)), et Erwin Malfroy, *Guidelines for the recognition of refugee's qualifications*, 1999 ([http://www.aic.lv/ace/WP/Refugees/guid\\_ref.htm](http://www.aic.lv/ace/WP/Refugees/guid_ref.htm)).
- <sup>43</sup> <https://engineerscanada.ca/fr/facilitating-the-integration-of-convention-refugees>.
- <sup>44</sup> [https://www.nfb.ca/film/19\\_days/](https://www.nfb.ca/film/19_days/).
- <sup>45</sup> <http://ccrweb.ca/fr/documents>.
- <sup>46</sup> <http://knowledge.wes.org/WES-Research-Report-Recognizing-Refugee-Credentials.html>.
- <sup>47</sup> <http://ear.enic-naric.net/emanual/>.
- <sup>48</sup> <http://www.enic-naric.net/ear-manual-standards-and-guidelines-on-recognition.aspx>.
- <sup>49</sup> <http://www.enic-naric.net/recognise-qualifications-held-by-refugees.aspx>.
- <sup>50</sup> [http://www.aic.lv/ace/WP/Refugees/back\\_pap.htm](http://www.aic.lv/ace/WP/Refugees/back_pap.htm).
- <sup>51</sup> [http://www.aic.lv/ace/WP/Refugees/guid\\_ref.htm](http://www.aic.lv/ace/WP/Refugees/guid_ref.htm).
- <sup>52</sup> <http://knowledge.wes.org/WES-Research-Report-Recognizing-Refugee-Credentials.html>.
- <sup>53</sup> <http://www.nokut.no/en/Foreign-education/NOKUTs-general-recognition/Recognition-Procedure-for-Persons-without-Verifiable-Documentation/>.
- <sup>54</sup> <http://capla.ca/rpl-qa-manual/>.
- <sup>55</sup> <http://capla.ca/assessing-the-skills-and-competencies-of-internationally-trained-immigrants-a-manual-for-regulatory-bodies-employers-and-other-stakeholders-2/>.
- <sup>56</sup> [http://www.nokut.no/Documents/NOKUT/Artikkelbibliotek/Kunnskapsbasen/Rapporter/UA/2016/Malgina\\_Marina\\_Skjerven\\_Stig\\_Arne\\_NOKUTs\\_Qualifications\\_Passport\\_for\\_Refugees\\_1-2016.pdf](http://www.nokut.no/Documents/NOKUT/Artikkelbibliotek/Kunnskapsbasen/Rapporter/UA/2016/Malgina_Marina_Skjerven_Stig_Arne_NOKUTs_Qualifications_Passport_for_Refugees_1-2016.pdf).
- <sup>57</sup> <http://www.coe.int/fr/web/education/recognition-of-refugees-qualifications>.



# Relier les points entre la mobilité et la reconnaissance des diplômes



Canada

Centre d'information canadien  
sur les diplômes internationaux



cmecc

Évaluation des  
qualifications  
des personnes  
réfugiées

**ATELIER**  
24-25 novembre 2016



Canada

Centre d'information canadien  
sur les diplômes internationaux



cmeC



# INTRODUCTION

## À PROPOS DE L'ATELIER

Cet atelier pratique sur l'évaluation des qualifications des personnes réfugiées est destiné aux évaluateurs et évaluatrices de diplômes d'études ainsi qu'aux spécialistes de la reconnaissance au sein des organismes de réglementation, des établissements postsecondaires et des services d'évaluation des diplômes d'études. Il a pour objectif d'aider les personnes réfugiées à entrer sur le marché du travail et à poursuivre leurs études en renforçant les connaissances du milieu de l'évaluation au sujet d'autres façons d'évaluer et de reconnaître les diplômes des réfugiées et réfugiés et des personnes assimilées. L'atelier est organisé par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI).

## À PROPOS DU CENTRE D'INFORMATION CANADIEN SUR LES DIPLÔMES INTERNATIONAUX

Le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) a été créé en 1990, afin d'offrir un portail aux individus, organisations et gouvernements leur permettant d'obtenir de l'information sur le processus de reconnaissance des diplômes d'études à des fins d'emploi ou d'études, au Canada et à l'étranger, et pour remplir les engagements pris par le Canada aux termes des conventions de l'UNESCO. L'évaluation des diplômes d'études relevant en grande partie des établissements postsecondaires, des organismes de réglementation et des services d'évaluation de diplômes d'études, le CICDI fournit également des outils et des ressources pour appuyer le vaste éventail d'évaluatrices et évaluateurs de diplômes de ces organisations. Cet atelier fait fond sur la longue histoire du CICDI en matière de soutien au renforcement de la capacité de ce secteur et de l'élaboration de pratiques exemplaires et lignes directrices, comme le [Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux](#).

Le CICDI est une unité du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]. Le CMEC est un organisme intergouvernemental fondé en 1967 par les ministres de l'Éducation. Il leur permet d'assumer leur leadership en éducation aux échelons pancanadien et international, et aide les provinces et les territoires à exercer leur compétence exclusive en éducation. L'ensemble des 13 provinces et territoires en sont membres.

# REMERCIEMENTS

Le CICDI tient à remercier les membres du comité consultatif chargé de l'atelier :

- **M. André Gariépy**, Office des professions du Québec, Commissaire aux plaintes
- **M<sup>me</sup> Kam Holland**, Association des registraires des universités et collèges du Canada (ARUCC) et Collège Georgian
- **M<sup>me</sup> Jan Sheppard Kutcher**, ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire de la Nouvelle-Écosse
- **M<sup>me</sup> Marina Malgina**, *Norwegian Agency for Quality Assurance in Education – NOKUT* (agence norvégienne de l'assurance de la qualité en éducation), ENIC-NARIC, Norvège
- **M<sup>me</sup> Iona Mitchell**, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO)
- **M. Tim Owen**, *World Education Services – WES* (services pour l'éducation mondiale), Canada

## FINANCEMENT – REMERCIEMENTS

Cet atelier a été financé par le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers du gouvernement du Canada.



#Evaluation101



# APERÇU DE L'ORDRE DU JOUR

## JEUDI 24 NOVEMBRE 2016

8 h – 9 h	Petit-déjeuner et inscription
9 h – 9 h 20	Mots de bienvenue et remarques préliminaires
9 h 20 – 10 h 30	Discours liminaire d'ouverture – Comprendre les défis que les personnes réfugiées doivent relever
10 h 30 – 10 h 45	Pause santé
10 h 45 – 12 h	Modules sur les pays : Comprendre les défis spécifiques aux pays – Syrie et Irak
12 h – 13 h	Déjeuner
13 h – 14 h	Modules sur les pays : Comprendre les défis spécifiques aux pays – Afghanistan
14 h – 14 h 45	Perspectives internationales – 1 <sup>re</sup> partie – Allemagne
14 h 45 – 15 h	Pause santé
15 h – 16 h 30	Perspectives internationales – 2 <sup>e</sup> partie – Norvège et Pays-Bas
16 h 30 – 16 h 45	Récapitulatif de la journée
17 h – 18 h 30	Réception pour l'ensemble des personnes participantes

## VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016

7 h 30 – 8 h 30	Petit-déjeuner
8 h 30 – 10 h 15	Approches pratiques pour l'évaluation des diplômes des personnes réfugiées – 1 <sup>re</sup> partie – établissements postsecondaires et évaluation et reconnaissance des acquis
10 h 15 – 10 h 30	Pause santé
10 h 30 – 12 h 15	Approches pratiques pour l'évaluation des diplômes des personnes réfugiées – 2 <sup>e</sup> partie – organismes de réglementation et services d'évaluation des diplômes
12 h 15 – 13 h 15	Déjeuner
13 h 15 – 14 h 15	Discussion animée en petits groupes – 1 <sup>re</sup> partie
14 h 15 – 14 h 45	Rapport et discussion
14 h 45 – 15 h	Pause santé
15 h – 15 h 45	Discussion animée en petits groupes – 2 <sup>e</sup> partie
15 h 45 – 16 h 15	Rapport et discussion
16 h 15 – 16 h 30	Remarques de clôture

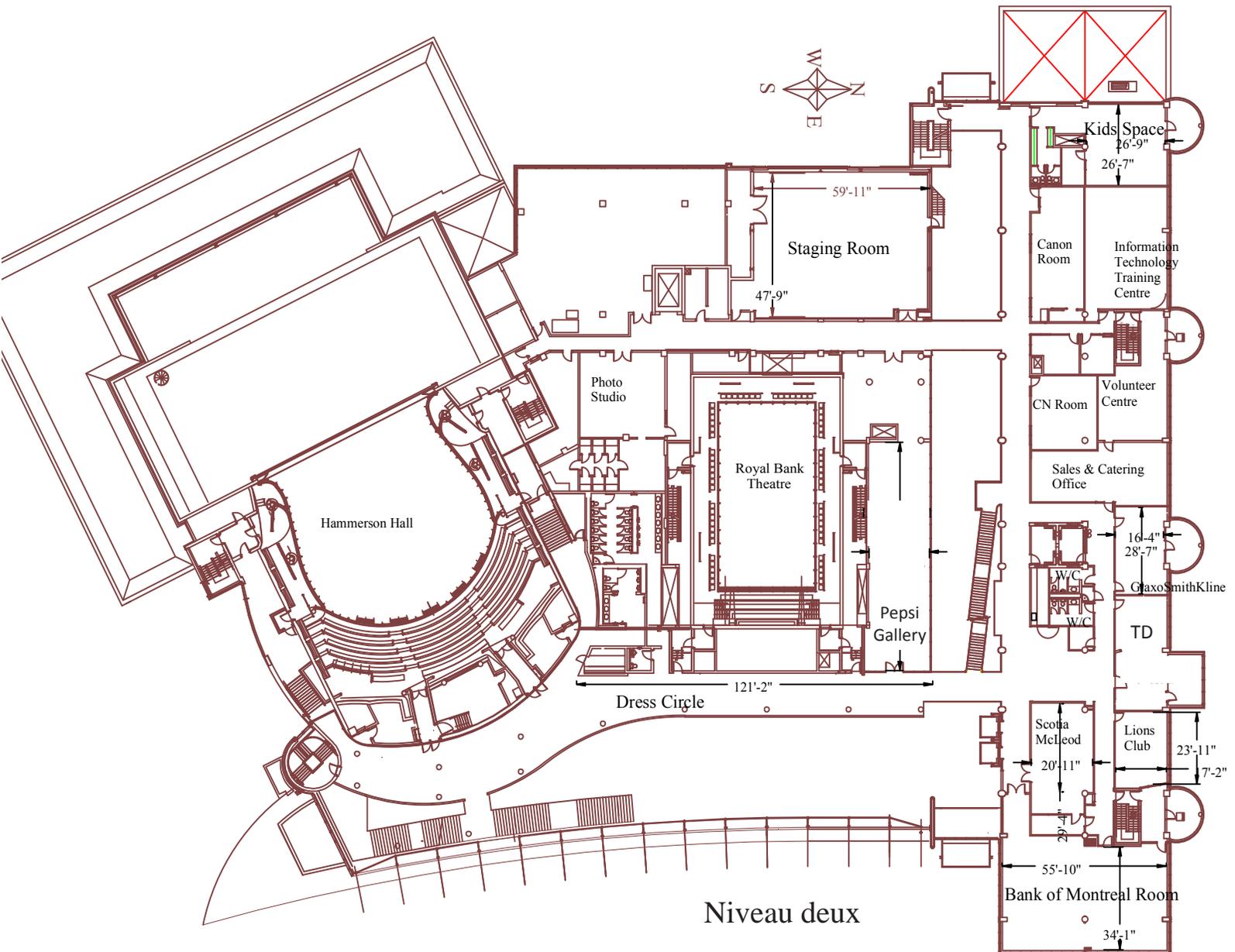


## LIVING ARTS CENTRE

4141 Living Arts Drive, Mississauga (Ontario) L5B 4B8  
Site Web : LivingArtsCentre.ca  
Téléphone : 905 306-6015



1. Sélectionnez **WirelessMississauga**
2. Acceptez les termes et conditions





# ORDRE DU JOUR

## JEUDI 24 NOVEMBRE 2016

8 h – 9 h	Salle Bank of Montreal	<b>Petit-déjeuner et inscription</b>
-----------	------------------------------	--------------------------------------

9 h – 9 h 20	Salle Bank of Montreal	<b>Mots de bienvenue et remarques préliminaires</b>
--------------	------------------------------	---

### CONFÉRENCIER

- **M. Philippe Massé**, Emploi de Développement social Canada (EDSC)

9 h 20 – 10 h 30	Salle Bank of Montreal	<b>Discours liminaire d'ouverture – Comprendre les défis que les personnes réfugiées doivent relever</b>
---------------------	------------------------------	--

Cette séance donnera un aperçu des méthodes adoptées par les organismes en vue de faciliter la reconnaissance des qualifications des personnes réfugiées, ainsi que des défis auxquels elles font face au chapitre de la reconnaissance de leurs qualifications.

### PRÉSIDENT

- **M. Jonathan Wells**, EDSC

### CONFÉRENCIÈRE ET CONFÉRENCIER

- **M<sup>me</sup> Natasha Sawh**, Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI)
- **M. André Gariépy**, Office des professions du Québec, Commissaire aux plaintes

10 h 30 – 10 h 45	Salle Bank of Montreal	<b>Pause santé</b>
----------------------	------------------------------	--------------------

10 h 45 – 12 h	Salle Bank of Montreal	<b>Modules sur les pays : Comprendre les défis spécifiques aux pays – Syrie et Irak</b>
-------------------	------------------------------	---

Cette séance donnera un aperçu des défis relatifs aux documents, des pratiques en matière d'assurance de la qualité et d'agrément, et des répercussions de la guerre sur les systèmes d'éducation et d'assurance de la qualité en Syrie et en Irak.

### PRÉSIDENT

- **M. Michael Rohaly**, *International Credential Evaluation Service – ICES* (service d'évaluation des diplômes d'études internationaux)

### CONFÉRENCIÈRE

- **M<sup>me</sup> Sulaf Al-Shaikhly**, *World Education Services – WES* (services pour l'éducation mondiale), États-Unis

12 h – 13 h	Salle Staging	Déjeuner
-------------	---------------	----------

13 h – 14 h	Salle Bank of Montreal	<b>Modules sur les pays : Comprendre les défis spécifiques aux pays – Afghanistan</b>
-------------	------------------------	---

Cette séance présentera le travail de recherche commandé par le Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux (ICAS) début 2015. Ce travail avait pour objectif de juger des défis relatifs aux documents, de l'assurance de la qualité, des pratiques en matière d'agrément, et des répercussions de la guerre sur les systèmes d'éducation et d'assurance de la qualité en Afghanistan.

**PRÉSIDENTE**

- **M<sup>me</sup> Sarah Ledwidge**, Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux (ICAS)

**CONFÉRENCIER ET CONFÉRENCIÈRE**

- **M. Keith Johnson**, consultant
- **M<sup>me</sup> Tabasom Eftekari**, consultante

14 h – 14 h 45	Salle Bank of Montreal	<b>Perspectives internationales – 1<sup>re</sup> partie – Allemagne</b>
----------------	------------------------	---

Cette séance présentera les méthodes adoptées en Allemagne pour résoudre les difficultés relatives aux documents auxquelles sont confrontées les personnes réfugiées. Ceci comprend la résolution de la Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles au sujet des procédures d'admission des étudiantes et étudiants réfugiés qui n'ont pas accès à leurs documents, ainsi que les conseils formulés à la conférence à l'intention des établissements d'enseignement postsecondaire.

**PRÉSIDENT**

- **M. Andrew Staples**, EDSC

**CONFÉRENCIÈRE**

- **M<sup>me</sup> Heba Ledwon**, *Kultusministerkonferenz* (KMK), ENIC-NARIC, Allemagne





# ORDRE DU JOUR (suite)

## JEUDI 24 NOVEMBRE 2016 (suite)

14 h 45 – 15 h	Salle Bank of Montreal	Pause santé
15 h – 16 h 30	Salle Bank of Montreal	Perspectives internationales – 2 <sup>e</sup> partie – Norvège et Pays-Bas

Cette séance fournira des renseignements sur les autres façons d'évaluer les qualifications des personnes réfugiées en Norvège et aux Pays-Bas. Elle portera entre autres sur le processus intensif d'entrevues de la Norvège aux fins de la reconnaissance complète des programmes scolaires suivis par les personnes réfugiées, sur l'expérience des Pays-Bas en ce qui concerne l'élaboration d'autres pratiques d'évaluation et sur le passeport européen de qualifications.

### PRÉSIDENT

- **M. Jeff Stull**, *International Qualifications Assessment Service – IQAS* (service d'évaluation des qualifications internationaux)

### CONFÉRENCIÈRE ET CONFÉRENCIER

- **M<sup>me</sup> Marina Malgina**, *Norwegian Agency for Quality Assurance in Education – NOKUT* (agence norvégienne de l'assurance de la qualité en éducation), ENIC-NARIC, Norvège
- **M. Samer Alzaidy**, EP-Nuffic, ENIC-NARIC, Pays-Bas

16 h 30 – 16 h 45	Salle Bank of Montreal	Récapitulatif de la journée
17 h – 18 h 30	Galerie Pepsi	Réception pour l'ensemble des personnes participantes

Des hors-d'œuvres seront offerts et il y aura un bar payant.

## VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016

7 h 30 – 8 h 30	Salle Bank of Montreal	Petit-déjeuner
--------------------	------------------------------	----------------

8 h 30 –  
10 h 15

Salle  
Bank of  
Montreal

### Approches pratiques pour l'évaluation des qualifications des personnes réfugiées – 1<sup>re</sup> partie – établissements postsecondaires et évaluation et reconnaissance des acquis

Ce groupe de spécialistes abordera les méthodes pratiques et de substitution employées au sein de leurs organismes dans un large éventail de cas, y compris lorsque des documents manquent, lorsque la source des documents ne peut pas être vérifiée et lorsqu'il faut rassembler un ensemble disparate de preuves.

#### PRÉSIDENT

- **M. Michael Ringuette**, CICDI

#### CONFÉRENCIÈRES

- **M<sup>me</sup> Bonnie Kennedy**, Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (CAPLA)
- **M<sup>me</sup> Michelle Manks**, Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC)
- **M<sup>me</sup> Patsy MacDonald**, Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse (NSCC)
- **M<sup>me</sup> Yolaine Martineau**, Université de Montréal

10 h 15 –  
10 h 30

Salle  
Bank of  
Montreal

### Pause santé

10 h 30 –  
12 h 15

Salle  
Bank of  
Montreal

### Approches pratiques pour l'évaluation des qualifications des personnes réfugiées – 2<sup>e</sup> partie – organismes de réglementation et services d'évaluation des diplômes

Ce groupe de spécialistes abordera les méthodes pratiques et de substitution employées au sein de leurs organismes dans un large éventail de cas, y compris lorsque des documents manquent, lorsque la source des documents ne peut pas être vérifiée et lorsqu'il faut rassembler un ensemble disparate de preuves.

#### PRÉSIDENTE

- **M<sup>me</sup> Nuzhat Jafri**, Bureau du commissaire à l'équité de l'Ontario

#### CONFÉRENCIERS ET CONFÉRENCIÈRES

- **M. Beka Tavartkiladze**, WES, Canada
- **M. Mark Rigolo**, *Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia* – APEGBC (association des ingénieures et ingénieurs et géoscientifiques de la Colombie-Britannique)
- **M<sup>me</sup> Iona Mitchell**, Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario (OEEO)
- **M<sup>me</sup> Karen Sigouin**, *College of Licensed Practical Nurses of Nova Scotia* – CLPNNS (ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés de la Nouvelle-Écosse)





# ORDRE DU JOUR (suite)

## VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016 (suite)

12 h 15 – 13 h 15	Salle Staging	<b>Déjeuner</b>  <b>PRÉSIDENTE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>M<sup>me</sup> Chantal C. Beaulieu</b>, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]</li></ul> <b>CONFÉRENCIER</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>M. Omar Alghabra</b>, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et député, Mississauga centre</li></ul>
13 h 15 – 14 h 15	Salle Bank of Montreal	<b>Discussion animée en petits groupes – 1<sup>re</sup> partie</b>
	Salle GlaxoSmithKline	Les participantes et participants seront divisés en cinq groupes (organismes de réglementation professionnelle – santé; organismes de réglementation professionnelle – autres que la santé et les métiers; universités; collèges et instituts; services d'évaluation des diplômes d'études) en vue d'élaborer des pratiques exemplaires et des approches pratiques spécifiques à chaque secteur.
	Salle TD	
14 h 15 – 14 h 45	Salle Bank of Montreal	<b>Rapport et discussion</b>
14 h 45 – 15 h	Salle Bank of Montreal	<b>Pause santé</b>

15 h – 15 h 45	Salle Bank of Montreal	<b>Discussion animée en petits groupes – 2<sup>e</sup> partie</b>
Salle GlaxoSmithKline		Ces petits groupes composés de représentantes et représentants de chaque secteur recevront certaines des recommandations formulées au cours des discussions de la première partie pour déterminer lesquelles sont pertinentes à l'ensemble des secteurs et lesquelles doivent continuer de s'appliquer à un secteur précis. Cette discussion servira de base au document sur les pratiques exemplaires/lignes directrices qui sera préparé à partir des discussions de l'atelier.
Salle TD		
<b>ANIMATRICES ET ANIMATEURS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Groupe 1 – M. Philippe Legendre</b>, MIDI</li> <li>• <b>Groupe 2 – M<sup>me</sup> Iona Mitchell</b>, OEEO</li> <li>• <b>Groupe 3 – M. Kevin Taylor</b>, OTRO</li> <li>• <b>Groupe 4 – M<sup>me</sup> Kam Holland</b>, ARUCC et Collège Georgian</li> <li>• <b>Groupe 5 – M<sup>me</sup> Carina Brongers</b>, UBC</li> <li>• <b>Groupe 6 – M. Andrew Staples</b>, EDSC</li> <li>• <b>Groupe 7 – M. Jonathan Wells</b>, EDSC</li> <li>• <b>Groupe 8 – M. Michael Ringuette</b>, CICDI</li> </ul>		
15 h 45 – 16 h 15	Salle Bank of Montreal	<b>Rapport et discussion</b>
16 h 15 – 16 h 30	Salle Bank of Montreal	<b>Remarques de clôture</b>

#### CONFÉRENCIÈRE

- **M<sup>me</sup> Natasha Sawh**, CICDI





# PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

## Établissements postsecondaires

Association des registraires des universités et collèges du Canada (ARUCC) et Collège Georgian	M <sup>me</sup> Kam Holland
British Columbia Institute of Technology (BCIT)	M <sup>me</sup> Amanda Hill
Centennial College of Applied Arts and Technology	M <sup>me</sup> Nancy Gao
Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse (NSCC)	M <sup>me</sup> Patsy MacDonald
Collège Northquest	M <sup>me</sup> Jane Ogbonna
Collège Red River	M <sup>me</sup> Hannah Gifford
Collège universitaire du Nord (UCN)	M. Michael Munro
HEC Montréal	M <sup>me</sup> Marie-Eve Porlier
Institut universitaire de technologie de l'Ontario (IUTO)	M <sup>me</sup> Beth Leblanc
Memorial University of Newfoundland	M <sup>me</sup> Meghan Collett
Michener Institute for Applied Health Sciences au Réseau universitaire de la santé (UHN)	M <sup>me</sup> Karyn Roscoe
Northern Alberta Institute of Technology (NAIT)	M <sup>me</sup> Robin Petrukovich
Saskatchewan Polytechnic	M <sup>me</sup> Sherry Buller
Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM)	M <sup>me</sup> Natacha Joseph
Sheridan College Institute of Technology and Advanced Learning	M. Novel Sanchez
Université Brandon	M <sup>me</sup> Andrea McDaniel
Université Carleton	M. Robert Finlayson
Université Concordia	M <sup>me</sup> Sandra Robinson
Université de Calgary	M <sup>me</sup> Jenny Cueto
Université de Guelph	M <sup>me</sup> Janette Hogan
Université de l'Alberta	M. Thinh Nguyen
Université de la Colombie-Britannique (UBC)	M <sup>me</sup> Carina Brongers
Université de la Saskatchewan	M. Abumere Okonofua
Université de l'École d'art et de design de l'Ontario (ÉADO)	M. Josh Paglione
Université de Moncton	M <sup>me</sup> Stéphanie Wheaton
Université de Montréal	M <sup>me</sup> Yolaine Martineau
Université de Toronto	M <sup>me</sup> Andrea Armstrong
Université de Waterloo	M <sup>me</sup> Julie Pocock
Université de Winnipeg	M. Colin Russell
Université Laval	M <sup>me</sup> Myriam Leclerc
Université McGill	M. Frank Babics
Université McGill	M <sup>me</sup> Vanessa Carrillo
Université Mount Saint Vincent (MSVU)	M <sup>me</sup> Heather Standing
Université Thompson Rivers	M <sup>me</sup> Marjorie Budnikas

## Organismes de réglementation professionnelle et autorités de la formation en apprentissage

Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (ACORP)	M <sup>me</sup> Rebecca Chamula
Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM)	M <sup>me</sup> Giulia Nastase
Association canadienne des travailleurs sociaux (ACTS)	M. Fred Phelps
Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA)	M. Amit Banerjee
Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia (APEGBC)	M. Mark Rigolo
Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada (BEPC)	M. Mahmoud Suleiman
CGFNS International	M <sup>me</sup> Mary-Anne Robinson
Chartered Professional Accountants (CPA) Ontario	M <sup>me</sup> Pankita Patel
College of Licensed Practical Nurses of Nova Scotia (CLPNNS)	M <sup>me</sup> Karen Sigouin
College of Massage Therapists of British Columbia (CMTBC)	M <sup>me</sup> Annette Ruitenbeek
College of Veterinarians of Ontario (CVO)	M <sup>me</sup> Jan Robinson
Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) Engineers Nova Scotia	M. Mourad Mohand-Said
Ministère de l'Éducation de l'Alberta, Teaching and Leadership Excellence	M <sup>me</sup> Mieun Kwak
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de Terre-Neuve et Labrador, Teacher Certification	M <sup>me</sup> Lori Chafe
Ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture de l'Île-du-Prince-Édouard	M <sup>me</sup> Doreen Gillis
Nova Scotia Apprenticeship Agency	M <sup>me</sup> Crystal MacArthur
Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario (OAOO)	M <sup>me</sup> Colleen Myrie
Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (OEPE)	M <sup>me</sup> Kimberly Cummings
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO)	M <sup>me</sup> Iona Mitchell
Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario (OEO)	M <sup>me</sup> Elinor Larney
Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ)	M <sup>me</sup> Guylaine Dufour
Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario (OTRO)	M. Kevin Taylor
Ordre des métiers de l'Ontario	M <sup>me</sup> Mawlika Siva
Saskatchewan Apprenticeship and Trade Certification Commission (SATCC)	M <sup>me</sup> Loreena Spilsted
Saskatchewan College of Psychologists (SKCP) et Associations des organisations canadiennes de réglementation en psychologie (AOCRP)	M <sup>me</sup> Karen Messer-Engel
Service national d'évaluation infirmière	M <sup>me</sup> Raquelle Forrester





# PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS (suite)

## Services d'évaluation des diplômes d'études

Comparative Education Service (CES)	M <sup>me</sup> Jean (Ye Jin) Yoo
Comparative Education Service (CES)	M <sup>me</sup> Monica Chong
International Credential Evaluation Service (ICES)	M. Michael Rohaly
International Qualifications Assessment Service (IQAS)	M. Jeff Stull
International Qualifications Assessment Service (IQAS)	M <sup>me</sup> Jolanta Slaska
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI)	M. Philippe Legendre
World Education Services (WES)	M. Beka Tavartkiladze
World Education Services (WES)	M. Kevin Kamal
Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux (ICAS)	M <sup>me</sup> Sarah Ledwidge
Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux (ICAS)	M. Sean Sweeney

## Ministères et agences du gouvernement

Bureau du commissaire à l'équité de l'Ontario	M <sup>me</sup> Nuzhat Jafri
Emploi et Développement social Canada (EDSC)	M. Jonathan Wells
Emploi et Développement social Canada (EDSC)	M. Philippe Massé
Emploi et Développement social Canada (EDSC)	M. Andrew Staples
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)	M <sup>me</sup> Roshni D'Souza
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)	M <sup>me</sup> Dominique Mills-Clist
Ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba	M <sup>me</sup> Youn-Young Park
Ministère de la Main-d'œuvre et des Études supérieures de l'Île-du-Prince-Édouard	M <sup>me</sup> Sarah-Jayne McKenna
Ministère du Travail et de l'Enseignement postsecondaire de la Nouvelle-Écosse	M <sup>me</sup> Cara Spittal
Office des professions du Québec, Commissaire aux plaintes	M. André Gariépy

## Conférencières et conférenciers additionnels invités

M <sup>me</sup> Sulaf Al-Shaikhly	World Education Services (WES), États-Unis
M. Samer Alzaidy	EP-Nuffic, ENIC-NARIC, Pays-Bas
M <sup>me</sup> Tabasom Eftekari	Consultante
M. Keith Johnson	Consultant
M <sup>me</sup> Bonnie Kennedy	Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (CAPLA)
M <sup>me</sup> Heba Ledwon	Kultusministerkonferenz (KMK), ENIC-NARIC, Allemagne
M <sup>me</sup> Marina Malgina	Norwegian Agency for Quality Assurance in Education (NOKUT), ENIC-NARIC, Norvège
M <sup>me</sup> Michelle Manks	Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC)

## Secrétariat du CMEC

M <sup>me</sup> Chantal C. Beaulieu	Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]
M <sup>me</sup> Natasha Sawh	Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI)
M. Michael Ringuette	Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI)
M <sup>me</sup> Noelline Ip Yam	Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI)





#Evaluation101



# Relier les points entre la mobilité et la reconnaissance des diplômes



Centre d'information canadien  
sur les diplômes internationaux

Canada



cmecc

Évaluation des  
qualifications  
des personnes  
réfugiées

**FEUILLE DE  
TRAVAIL  
PRATIQUE**

**Élaboration de politiques  
organisationnelles pour l'évaluation  
des qualifications des personnes  
réfugiées**



**Canada**

Centre d'information canadien  
sur les diplômes internationaux



**cmec**



# INTRODUCTION

La présente feuille de travail pratique s'adresse aux organisations qui songent à élaborer de nouvelles politiques ou à peaufiner celles déjà en place pour l'évaluation des qualifications des personnes réfugiées et des personnes sans documents vérifiables. Elle complète les 13 pratiques exemplaires et lignes directrices recommandées dans *Évaluation des qualifications des personnes réfugiées – Pratiques exemplaires et lignes directrices : Rapport final*.

Onze considérations et de multiples questions connexes peuvent aider à déterminer comment mettre en œuvre, au sein des services d'évaluation et des organismes chargés de la reconnaissance, une procédure de rechange pour l'évaluation des qualifications.

Les considérations initiales sont :

- I. l'admissibilité à la procédure;
- II. les autres documents acceptés.

Les autres considérations éventuelles sont, notamment :

- III. les responsabilités organisationnelles;
- IV. les communications avec les personnes candidates;
- V. les frais;
- VI. les preuves existantes/les précédents;
- VII. les études partielles;
- VIII. les études antérieures;
- IX. les entrevues;
- X. l'évaluation des compétences (pour les organisations qui n'évaluent pas déjà les compétences dans le cadre de leur évaluation régulière);
- XI. le poids des résultats de l'évaluation, du rapport d'évaluation et de la décision quant à la reconnaissance.

Cette feuille de travail pratique se fonde sur les discussions entre les personnes participantes et sur les présentations des conférencières et conférenciers lors de l'atelier sur l'« Évaluation des qualifications des personnes réfugiées », donné en novembre 2016 par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI). Elle se fonde également sur l'atelier tenu par le CICDI en septembre 2016, juste avant la conférence annuelle de l'*Association for International Credential Evaluation Professionals* (association pour les évaluatrices et évaluateurs des diplômes d'études internationaux).

Le CICDI souhaite de plus remercier l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui, en fournissant la feuille de travail pratique qu'il utilise à l'interne pour les documents de remplacement, a contribué à l'élaboration de la présente feuille de travail.

# CONSIDÉRATIONS INITIALES



## I – Admissibilité à la procédure

- La procédure de rechange sera-t-elle offerte :
  - o uniquement aux personnes réfugiées?
  - o uniquement aux personnes issues de certains pays?
  - o uniquement aux personnes qui se soumettent à la procédure habituelle mais qui ne peuvent la compléter?
  - o aux personnes qui en font la demande et qui documentent les raisons de leur demande?
  - o à toutes les personnes qui en font la demande et qui se soumettent à la procédure?
- La procédure est-elle offerte aux personnes :
  - o qui n'ont aucune preuve documentaire (autre que des déclarations sous serment)?
  - o qui ont des preuves documentaires partielles (par exemple, un relevé de notes présenté par l'étudiant, une carte d'affiliation professionnelle, une attestation du statut professionnel en règle, une carte d'étudiant ou la copie d'un diplôme/certificat)?
  - o qui ont des preuves documentaires (originaux ou copies) dont l'authenticité ne peut être confirmée auprès de l'établissement?

## II – Autres documents acceptés

- Lesquelles des autres formes de preuve documentaire suivantes seront acceptées? Lesquelles sont exigées?
  - o Document d'information sur les acquis/curriculum vitæ de la personne candidate – Devra-t-il comporter :
    - la chronologie des études et des emplois?
    - les détails énumérés plus loin sous « Déclaration sous serment par la personne candidate »?
  - o Déclaration sous serment par la personne candidate – Devra-t-elle comporter :
    - son nom ainsi que le lieu et la date de sa naissance?
    - les raisons pour lesquelles elle ne peut se soumettre à la procédure « régulière »?
    - une description des démarches entreprises pour obtenir les documents?
    - le nom de l'établissement fréquenté ou du programme suivi et les dates?
    - le nom du diplôme d'études obtenu et la date de sa délivrance?
    - le titre, le niveau scolaire, le nombre d'heures de cours (crédits) ou autre renseignement habituellement inscrit sur un relevé de notes – pour tous les cours ou seulement certains cours précis?
    - d'autres renseignements (telle une attestation du statut professionnel en règle, particulièrement lorsqu'un diplôme est exigé pour l'exercice d'une profession dans le pays de délivrance)?
  - o Déclaration sous serment par une autre personne
    - Cette personne est-elle :
      - une personne autre qu'un membre de la famille?
      - un membre du personnel de l'établissement fréquenté?



# CONSIDÉRATIONS INITIALES (suite)

- une étudiante ou un étudiant de l'établissement fréquenté?
- un ancien employeur?
- une autre personne n'appartenant à aucun des groupes précédents?
- Quels renseignements la déclaration doit-elle comporter (voir les renseignements plus précis énumérés précédemment sous « Déclaration sous serment par la personne candidate »)?
- Les déclarations sous serment de différentes personnes seront-elles traitées différemment? (Par exemple, la déclaration d'un membre du personnel aura-t-elle plus de poids que celle d'une étudiante ou d'un étudiant?)

# AUTRES CONSIDÉRATIONS



## III – Responsabilités organisationnelles

- Qui est responsable :
  - o d'élaborer les politiques de l'organisation et d'en déterminer les pratiques?
  - o d'approuver ces politiques et ces pratiques?
  - o de superviser la procédure une fois qu'elle est lancée?
  - o d'approuver les documents ou les approches de rechange acceptés dans les cas individuels et d'avaliser l'évaluation, le rapport et les résultats dans leur ensemble?
  - o de revoir les politiques de temps à autre (par exemple, faire un suivi auprès des personnes candidates après quelques années pour voir si la procédure a fonctionné comme il était prévu)?

## IV – Communication avec les personnes candidates

- L'information sur la procédure de rechange est-elle accessible au public?
- Est-elle accessible dans plusieurs langues?
- Les éventuelles personnes candidates peuvent-elles communiquer avec notre organisation pour mieux comprendre la procédure et poser des questions?
- Quels outils (par exemple, site Web, médias sociaux, vidéo, brochure, appel téléphonique ou séance d'orientation en personne) seront utilisés pour communiquer les étapes de la procédure, ses résultats possibles, l'échéancier et les autres renseignements pertinents?

## V – Frais

- Les frais sont-ils clairement indiqués?
- Est-il possible :
  - o de renoncer aux frais (ou de les réduire)?
  - o de les facturer uniquement aux personnes candidates qui terminent la procédure avec « succès » et dont les qualifications sont reconnues partiellement ou intégralement?

## VI – Preuves existantes et précédents

- Notre organisation a-t-elle déjà évalué dans le passé les diplômes d'études de cet établissement?
- À des fins de comparaison, est-il possible d'obtenir auprès d'autres organisations qui évaluent les diplômes d'études des exemples de documents délivrés par cet établissement?



# AUTRES CONSIDÉRATIONS (suite)

## VII – Études partielles

- Notre organisation acceptera-t-elle de reconnaître des études partielles?
- Les personnes qui ont suivi des études partielles auront-elles droit à des crédits de transfert?

## VIII – Études antérieures

- Sera-t-il présumé que les études antérieures ont été achevées? Par exemple, si la personne candidate a terminé avec succès :
  - o un programme de maîtrise, est-il présumé qu'elle est également titulaire d'un baccalauréat?
  - o la troisième année d'un programme, qu'elle a terminé avec succès la première et la deuxième année et qu'elle a suivi le programme régulier?

## IX – Entrevues

- À quelle étape de la procédure auront lieu les entrevues ou une discussion en personne?
- Serviront-elles à l'élaboration du document d'information sur les acquis/de la chronologie ou à l'évaluation des compétences?

## X – Évaluation des compétences (pour les organisations qui n'évaluent pas déjà les compétences dans le cadre de leurs procédures d'évaluation régulières)

- Quand (le cas échéant) y aura-t-il une évaluation des compétences?
- De quelle façon cette évaluation s'inscrit-elle en complément d'une approche fondée sur la présentation d'autres documents?
- Qui participera à l'élaboration et au déploiement de l'évaluation des compétences?

## XI – Poids des résultats de l'évaluation, du rapport d'évaluation et de la décision quant à la reconnaissance

- Les résultats de cette évaluation auront-ils le même poids que ceux d'une évaluation « régulière »?
- Y aura-t-il dans le rapport d'évaluation une note sur les types de preuve utilisés?





# Relier les points entre la mobilité et la reconnaissance des diplômes

Canada<sup>ca</sup>

**cicdi**

Centre d'information canadien  
sur les diplômes internationaux



cme